

Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones

Étude préliminaire

Raymond Sioui

Jacques Thibault

Amiskou Groupe Conseil

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Septembre 2001

RÉSUMÉ

Les différentes études menées par le Service correctionnel du Canada (SCC) ont résulté en l'*Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale* (ERPRS) dont l'efficacité à prédire la récidive a été démontrée. Comme son nom l'indique, cette échelle doit surtout être utilisée pour aider la réinsertion sociale des délinquants et orienter l'intervention en conséquence.

L'ERPRS n'a cependant fait l'objet d'aucune validation en milieu autochtone et certains intervenants en questionnent l'adaptation à ce contexte culturel. De plus, certaines études (voir le Chapitre 1 : Analyse documentaire – Bilan des démarches antérieures) ont souligné l'existence de différences non négligeables entre le profil des délinquants autochtones et non autochtones venant ainsi appuyer cette hypothèse de la non adaptation culturelle. L'objectif principal de la présente étude est d'examiner plus à fond cette question de l'adaptation culturelle de l'ERPRS et de la pertinence de procéder éventuellement à une validation à cette fin.

Profil des délinquants

Les analyses effectuées ont permis de confirmer l'existence de différences statistiquement significatives entre le profil des délinquants autochtones et non autochtones en milieu carcéral fédéral. Ces différences sont à l'effet que les Autochtones par rapport aux non Autochtones :

- sont plus jeunes avec une moyenne d'âge de 35,1 ans contre 38,1 ans;
- font l'objet d'une proportion moins élevée de semi-liberté, soit 58,6 % par rapport à 66,4 %, et d'une proportion plus élevée de libération d'office, soit 34,3 % par rapport à 26,0 %;
- sont cotés moins souvent à risque faible sur l'ERPRS, soit 13,2 % par rapport à 33,2 %, et plus souvent à risque élevé, soit 41,6 % par rapport à 22,6 %;
- sont cotés moins souvent à un niveau de besoin faible sur l'ERPRS, soit 14,1 % par rapport à 30,8 %, et plus souvent à un niveau de besoin élevé, soit 41,1 % par rapport à 26,0 %;
- sont cotés moins souvent à faible niveau de risque et de besoin pour ce qui est de l'interaction entre le facteur de risque et le niveau de besoin, soit 8,5 % par rapport à 24 %, et plus souvent à un niveau de risque et besoin élevés, soit 30,4 % par rapport à 14,9 %;
- sont cotés à un niveau plus élevé à chacun des sept besoins de l'ERPRS;
- présentent un plus grand nombre de besoins élevés, soit une moyenne de 4,0 par rapport à 3,3.

Relations entre certaines variables et la récidive

Cette étude a aussi examiné la relation entre certaines variables et le taux de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones. Les résultats témoignent de nombreuses différences statistiquement significatives entre les deux groupes et l'ensemble de ces variables semblent présenter une meilleure relation avec la récidive dans le cas des non Autochtones. De façon plus précise, ces résultats indiquent que les Autochtones par rapport aux non Autochtones :

- présentent un taux de récidive beaucoup plus élevé, soit 18 % contre 11 %;
- présentent un taux de récidive avec un écart plus prononcé chez les plus jeunes (ce sont eux qui récidivent le plus dans les deux groupes). Cet écart atteint 11,2 %, soit 31,6 % contre 20,4 % pour le groupe des 18 à 25 ans, et 10,3 %, soit 25,5 % contre 15,2 %, pour celui des 26 à 30 ans;
- présentent une meilleure corrélation entre la variable âge et la récidive;
- récidivent davantage dans le cas de la semi-liberté (écart de 6,4), la libération conditionnelle totale (écart de 12,2 %) et la libération d'office (écart de 3,8 %), mais avec un écart beaucoup plus prononcé dans le cas de la libération conditionnelle totale où le taux de récidive de 21,1 % représente plus du double de celui des non Autochtones, soit 8,9 %;
- font plus fréquemment l'objet de l'émission d'un mandat d'incarcération dans le cas de récidive avec infraction, soit dans 85 % des cas par rapport à 80 %;
- présentent une moins bonne corrélation entre la variable facteur de risque et la récidive;
- présentent une moins bonne corrélation entre la variable niveau de besoin et la récidive;
- présentent une grande différence du taux de récidive dans le cas de l'interaction entre un facteur de risque faible et un niveau de besoin élevés (écart de 25,1 %), et entre un facteur de risque élevé et un niveau de besoin faible (écart de 28,6 %), dans les deux cas leur taux de récidive étant plus élevé;
- présentent une moins bonne corrélation entre la variable interaction facteurs de risque et de besoin et la récidive;
- présentent une moins bonne corrélation entre tous les besoins et la récidive, sauf pour le besoin lié aux fréquentations et interactions sociales où cette corrélation est significativement plus élevée et celui concernant l'attitude où elle est comparable;
- présentent un coefficient de contingence tout particulièrement faible dans le cas du besoin concernant la vie personnelle et affective;
- présentent une moins bonne corrélation entre la variable nombre de besoins élevés et la récidive.

Validité et pertinence d'une adaptation culturelle de l'ERPRS¹

Des analyses ayant un lien des plus directs avec l'application même de l'ERPRS, à savoir, des analyses de validité discriminatoire et de validité prédictive ont également démontré la présence de différences statistiquement significatives entre les deux groupes à l'étude. De telles différences témoignent plus que toutes autres de la pertinence de considérer une adaptation culturelle et donnent des indications précises à cet effet. Les principaux constats qui se dégagent de ces analyses sont les suivantes :

- à l'exception des besoins concernant les fréquentations et interactions sociales et l'attitude qui ont la même valeur discriminatoire sur le plan statistique, toutes les autres variables actuellement considérées par l'ERPRS offrent une meilleure capacité de discrimination chez les non Autochtones;
- dans son ensemble, l'ERPRS présente actuellement une capacité de prédiction bien meilleure chez les non Autochtones;
- les deux groupes présentent certains recouvrements mais aussi des différences non négligeables quant à l'ordre d'importance et au nombre des meilleurs prédicteurs;
- l'ajout de l'âge aux autres variables de l'ERPRS a pour effet d'augmenter sa valeur prédictive chez les deux groupes, mais de façon beaucoup plus importante pour le groupe des Autochtones;
- le sous groupe des Métis et le sous groupe des Autochtones excluant les Métis et les Inuits présentent également des différences significatives.

Ces analyses supportent bien l'hypothèse qu'une pondération basée sur les coefficients de régression standardisés et tenant compte des meilleurs prédicteurs identifiés pour les Autochtones pourrait s'avérer très prometteuse pour améliorer de façon significative la capacité prédictive de l'Échelle et la rendre plus adaptée pour cette population. Par ailleurs, il est fort souhaitable que toute tentative en ce sens ne débouche pas sur un outil entraînant un surplus de travail et un niveau de difficulté accru pour ceux qui l'appliquent (voir Motiuk & Porporino, 1989b, p. 5 et 6). Ceci mène forcément à la conclusion de la nécessité d'un logiciel apte à effectuer cette pondération à partir de l'entrée de scores bruts (voir Motiuk & Brown, 1993, p. 6).

Quant à la pertinence d'ajouter la variable âge pour augmenter la valeur prédictive de l'ERPRS chez les Autochtones, ceci devrait faire l'objet d'une attention toute particulière. Il ne faudrait en aucun cas qu'un tel ajout ait comme effet secondaire de diminuer l'importance accordée à déterminer les besoins à l'aide de cette échelle, cette dimension rejoignant son but premier qui est de favoriser la réinsertion sociale.

¹ Une telle adaptation culturelle demeure toutefois partielle et mériterait d'être complétée par une autre forme d'adaptation qui s'orienterait davantage sur un examen minutieux de la formulation de tous les critères de cotation afin de s'assurer qu'ils font appels à des référents culturels appropriés. Le recours à des Autochtones pour effectuer la cotation pourrait également constituer un facteur majeur à considérer pour l'amélioration de la capacité discriminatoire de l'Échelle.

En dernier lieu, il faudrait que les analyses tiennent compte de la faisabilité et de l'utilité d'effectuer une pondération et élaborer un logiciel qui inclut les sous-groupes parmi les Autochtones. Dans certains cas, Il faudrait pouvoir compter sur des données plus précises quant au statut, communauté d'origine et lieu de résidence actuelle des délinquants autochtones si l'on veut examiner toutes ces possibilités.

Analyses sur des variables spécifiques à la réalité autochtone

Les données provenant de l'étude de Johnston (1997) ont permis des analyses de quelques variables plus spécifiques à la réalité autochtone en vue d'explorer la possibilité que celles-ci présentent un bon potentiel de prédiction et/ou d'incidence sur le taux de récidive. Ces variables comprennent la fréquentation de pensionnat, la participation à des activités culturelles ou spirituelles, le recours à des services réservés aux Autochtones tels que les Aînés, l'agent de liaison autochtone et le jumelage, ainsi que la participation à des programmes réservés ou non aux Autochtones. Cependant, seules des analyses de corrélations simples ont pu être complétées, faute de données suffisantes pour procéder à des analyses plus sophistiquées. Il va donc de soi qu'avant d'envisager une inclusion de telles variables dans l'ERPRS ou de conclure de façon définitive de leur incidence sur la réinsertion sociale, les hypothèses formulées ci-dessous gagneraient à être confirmées par des études qui pourraient s'appuyer sur un plus grand nombre de données. Les principales hypothèses qui se dégagent de ces analyses préliminaires sont les suivantes :

- La fréquentation des pensionnats ne semble présenter aucune relation avec le taux de récidive mais ce résultat peut être dû au fait de la petite taille de l'échantillon et de l'impossibilité de tenir compte de l'incidence intergénérationnelle.
- La participation à des activités culturelles présente une forte corrélation avec la diminution du taux de récidive, mais une incidence beaucoup moins certaine sur la réinsertion, compte tenu que ceux qui participent à de telles activités présentent des niveaux de risque et de besoins plus faibles que ceux qui n'y participent pas.
- La participation à des activités spirituelles présente non seulement une bonne corrélation avec le taux de récidive mais aussi une incidence des plus probables sur la réinsertion, étant donné que ceux qui participent à de telles activités présentent un même niveau de risque et de besoins que ceux qui n'y participent pas.
- Les services d'un Aîné présente non seulement une bonne corrélation avec le taux de récidive mais aussi une incidence des plus probables sur la réinsertion, étant donné que ceux qui utilisent ce service présentent un même niveau de risque et de besoins que ceux qui ne l'utilisent pas.
- Dans au moins deux cas, soit celui du programme sur le besoin en emploi et celui du programme sur le besoin en éducation, la participation a présenté une bonne corrélation avec la diminution du taux de récidive seulement dans le cas des programmes réservés aux Autochtones.

- La participation à trois programmes, soit celui sur le besoin en relation sociale, celui sur le besoin communautaire et celui sur le besoin affectif présente une bonne corrélation avec la diminution du taux de récidive, qu'il s'agisse de programmes réservés ou non aux Autochtones.
- Le peu de participants autochtones aux programmes qui leur sont réservés avec en contrepartie les résultats positifs associés à une telle participation, semblent confirmer l'observation de Johnston (1997) voulant qu'on ne puisse conclure à un manque de motivation d'y participer mais plutôt que ces programmes sont encore très peu accessibles.

De façon générale, on peut conclure que certains services et programmes réservés aux Autochtones semblent prometteurs à titre de prédicteurs potentiels de la récidive, mais peut être encore davantage comme moyens de favoriser la réinsertion sociale. En conséquence, ces services et programmes s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la Mission du Service Correctionnel du Canada. Dans la mesure où certains semblent encore très peu accessibles, ces premiers résultats, bien que préliminaires, incitent fortement à encourager leur élaboration, d'autant plus qu'ils répondent à une demande du milieu et sont appuyés par d'autres études.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xi
CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
CHAPITRE 1 ANALYSE DOCUMENTAIRE : BILAN DES DÉMARCHES ANTÉRIEURES.....	4
Évaluation du risque et des besoins.....	4
La récidive.....	13
Le délinquant autochtone et la récidive.....	15
Profil du délinquant autochtone.....	17
CHAPITRE 2 PROFIL DE L'ÉCHANTILLON.....	20
Description de l'échantillon principal	21
Âge.....	21
Type de mise en liberté.....	23
Niveau de risque	23
Niveau de besoins.....	24
Interaction entre le niveau de risque et le niveau de besoin	24
Besoins selon l'ERPRS.....	25
Nombre de besoins élevés selon l'ERPRS	26
CHAPITRE 3 RELATIONS ENTRE CERTAINES VARIABLES ET LA RÉCIDIVE	27
Groupes Autochtones et non Autochtones	27
Âge.....	28
Type de mise en liberté.....	30
Moment de la récidive	30
Type de récidive	31
Niveau de risque	32
Niveau de besoins.....	32
Interaction entre le niveau de risque et le niveau de besoins	33
Niveau de besoins selon l'ERPRS	35
Nombre de besoins élevés selon l'ERPRS	36

CHAPITRE 4	VALIDITÉ ET PERTINENCE D'UNE ADAPTATION CULTURELLE DE L'ERPRS	38
	Potentiel de discrimination des variables de L'ERPRS	39
	Meilleurs prédicteurs parmi les variables actuelles de L'ERPRS	40
	Meilleurs prédicteurs en ajoutant l'âge aux variables actuelles de l'ERPRS	42
	Meilleurs prédicteurs en fonction de sous-groupes autochtones	43
	Analyse	44
CHAPITRE 5	VARIABLES SPÉCIFIQUES À LA RÉALITÉ AUTOCHTONE	46
	Pensionnat et taux de récidive	46
	Participation à des activités culturelles ou spirituelles et taux de récidive	47
	Recours à des services d'intervention pour les Autochtones et taux de récidive	48
	Meilleures corrélations avec la récidive	49
	Participation à certains programmes et taux de récidive	49
CONCLUSION		53
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Indicateurs identifiés comme étant liés à l'intervention dans la collectivité	10
Tableau 2.	Principales démarches du Service Correctionnel du Canada pour l'obtention d'un instrument d'évaluation du risque et des besoins des délinquants	12
Tableau 3.	Types de récidive selon le régime de libération, la période et la raison.....	15
Tableau 4.	Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le groupe d'âge	22
Tableau 5.	Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le type de mise en liberté	23
Tableau 6.	Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le niveau de risque	24
Tableau 7.	Pourcentage de cas de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le niveau de besoin	24
Tableau 8.	Pourcentage de cas de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon les niveaux de risque et de besoin	25
Tableau 9.	Statistiques descriptives (moyenne - écart-type) calculées selon les besoins de l'ERPRS pour les cas mise en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones	25
Tableau 10.	Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le nombre de besoins élevés de l'ERPRS	26
Tableau 11.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le groupe d'âge	29
Tableau 12.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le type de mise en liberté	30
Tableau 13.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le moment de la récidive	31
Tableau 14.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le type de récidive	32
Tableau 15.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le niveau de risque	32

Tableau 16. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le niveau de besoins.....	33
Tableau 17. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon les niveaux de risque et de besoins	34
Tableau 18. Statistiques descriptives (moyenne - écart-type) calculées sur les besoins selon l'ERPRS dans les cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones	35
Tableau 19. Coefficients de contingence calculés entre les scores obtenus aux besoins de l'ERPRS et les cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones.....	36
Tableau 20. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le nombre de besoins élevés de l'ERPRS	36
Tableau 21. Pourcentage de classement adéquat de récidive et de non-récidive chez les cas de mise en liberté autochtones et non Autochtones, selon l'ERPRS...	40
Tableau 22. Meilleurs prédicteurs de la récidive chez les Autochtones et les non Autochtones.....	41
Tableau 23. Meilleurs prédicteurs de la récidive chez les Autochtones et les non Autochtones en tenant compte de l'âge ainsi que des autres variables de l'ERPRS	43
Tableau 24. Meilleurs prédicteurs de la récidive chez les Premières nations et les Métis	44
Tableau 25. Pourcentage de récidive en fonction de la participation ou non à des activités culturelles ou spirituelles	47
Tableau 26. Pourcentage de récidive en fonction de l'utilisation ou non de services offerts aux délinquants autochtones	48
Tableau 27. Coefficients de corrélation phi estimés entre certaines variables et la récidive chez les Autochtones.....	49
Tableau 28. Pourcentage de cas de récidive en fonction de la participation à des programmes pour Autochtones ou non Autochtones	51

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.	Pourcentage des mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le groupe d'âge	22
Graphique 2.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le groupe d'âge.....	29
Graphique 3.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le moment de la récidive	31
Graphique 4.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon l'interaction entre le niveau de risque et de besoins.....	34
Graphique 5.	Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le nombre de besoins élevés de l'ERPRS.....	37

CONTEXTE DE L'ETUDE

À compter de 1989, différentes études sont entreprises par le Service Correctionnel du Canada (SCC) afin d'élaborer une échelle se basant à la fois sur les antécédents criminels et les besoins. Ces démarches conduisent à l'adoption de l'*Échelle d'intervention communautaire* dont la désignation la plus récente est l'*Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale* (ERPRS). Cet outil retient la cote globale obtenue par l'*Échelle d'information statistique sur la récidive* (Échelle d'ISR) pour sa composante des antécédents criminels, tandis que pour sa composante des besoins, il a recours à l'analyse de sept domaines de besoins avec une méthode de cotation relativement simple qui permet d'obtenir sa deuxième cote globale. Les recherches démontrent qu'effectivement, la combinaison de ces deux cotes globales permet une évaluation plus précise du risque de récidive. Il est aussi des plus évidents que l'analyse des besoins est utile pour mieux suivre l'évolution d'un délinquant et orienter l'intervention en vue de favoriser sa réinsertion sociale et diminuer le risque de récidive.

En 1997, la Direction de la recherche et la Direction des questions autochtones du SCC ont parrainé la première conférence sur la recherche en matière de services correctionnels offerts aux Autochtones. Les organismes et intervenants autochtones invités à participer à cette rencontre ont reçu le mandat d'aider le SCC à identifier certaines questions pertinentes en matière de recherche concernant les délinquants autochtones. L'absence de recherches portant sur la validité de l'ERPRS pour la population autochtone les amènent à considérer que le risque de récidive estimé à partir de cette échelle peut être biaisé par un contexte culturel qui n'est pas pris en considération. Cette problématique de la nécessité d'évaluer la validité de cette échelle pour les délinquants autochtones et éventuellement de l'adapter à ce groupe est alors retenue comme étant une des priorités de recherche. Par ailleurs, une récente étude réalisée au Manitoba (Bonta, LaPrairie & Wallace-Capretta, 1998) tend à confirmer l'hypothèse d'un biais culturel. Cette recherche a non seulement permis de constater des différences significatives entre des groupes de délinquants autochtones et non Autochtones, mais également entre des groupes de délinquants autochtones inscrits et métis ou encore, vivant sur ou hors réserve.

La présente étude, supervisée par la Direction de la recherche du SCC et réalisée par la firme autochtone *Amiskou Groupe Conseil*, s'intéresse précisément à examiner la pertinence d'une adaptation culturelle de l'*Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale* (ERPRS) comme outil d'évaluation du risque de récidive et des besoins des délinquants d'origine autochtone. Au-delà des variables considérées par l'Échelle, quelques conditions spécifiques à la réalité autochtone sont également examinées, soit comme étant susceptibles de contribuer à augmenter de façon significative la valeur prédictive du risque de récidive de l'Échelle ou encore, comme représentant des conditions propices à la réinsertion.

Les analyses effectuées pour répondre à cette question de la pertinence d'une adaptation culturelle de l'ERPRS comportent :

- un bilan des principales démarches effectuées en rapport avec la présente étude;
- une comparaison du profil des délinquants autochtones et non autochtones;
- des analyses de la relation entre certaines variables et le taux de récidive et visant également à déterminer lequel des groupes autochtone et non autochtone présente la meilleure corrélation entre ces variables et la récidive;
- une analyse de validité discriminante pour déterminer la capacité de discrimination des variables de l'ERPRS chez les Autochtones et les non Autochtones;
- une analyse de validité prédictive pour déterminer les meilleurs prédicteurs parmi les variables de l'ERPRS chez les Autochtones et les non Autochtones;
- une analyse de validité prédictive considérant l'ajout de la variable âge aux variables présentement considérées par l'ERPRS;
- une analyse de validité prédictive examinant la possibilité de la présence de différences significatives au niveau des meilleurs prédicteurs en fonction de sous-groupes autochtones;

- des analyses préliminaires basées sur les corrélations simples qui visent d'une part à explorer la possibilité que d'autres variables spécifiques à la culture autochtone puissent éventuellement s'avérer de bons prédicteurs et d'autre part, se présenter comme des pistes d'interventions favorables à la réinsertion sociale des délinquants autochtones.

Les mesures de l'efficacité des stratégies de guérison autochtones, en dépit des questions de validité et de fiabilité qui se posent dans des applications interculturelles, sont probablement davantage une question de combinaisons nouvelles ou révisées de méthodes existantes. Une des innovations, qui pourrait être assez longue, serait d'améliorer la collecte de données et les procédures et méthodes de rapport utilisées en établissement. À cet égard, il est illogique de ne pas tenir compte des réalités et des coutumes culturelles lorsqu'on établit les antécédents des délinquants autochtones.

**Projet de réconciliation
Joseph E. Couture, Ph.D.
Nation crie**

CHAPITRE 1

ANALYSE DOCUMENTAIRE : BILAN DES DÉMARCHES ANTÉRIEURES

Le relevé de l'analyse documentaire présenté dans ce rapport se concentre sur les grandes conclusions qui sont en relation directe avec la stratégie d'analyse de la présente étude, soit :

- l'évolution au cours des dernières années de l'instrument présentement utilisé pour analyser le risque de récidive et les besoins des délinquants, c'est-à-dire l'ERPRS;
- la complexe notion de récidive;
- la problématique de la récidive chez les délinquants autochtones;
- le profil du délinquant autochtone.

Évaluation du risque et des besoins

Dans le cadre de son mandat, le SCC, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain (Lignes directrices relatives aux programmes *Projets communautaires en CRC – Placements extérieurs en CRC*). En conséquence, l'évaluation du risque de récidive représente une nécessité qui, de fait, est l'une des principales préoccupations du SCC, et plus particulièrement de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). En 1988, cette Commission adoptait un système de notation du risque basé sur un instrument développé par Nuffield (1982) et ayant été soumis à une seconde analyse de validation de la part de Hann et Harman (1988). Ce barème de notation, l'Échelle d'ISR, anciennement appelé l'*Échelle d'information statistique générale sur la récidive* (Échelle d'ISGR), comprend une quinzaine d'indicateurs basés sur des antécédents criminels. L'Échelle d'ISR permet donc aux personnes chargées de l'évaluation du risque de récidive de confronter la réalité (Nuffield, 1989).

Plusieurs chercheurs ont démontré l'efficacité prédictive de l'Échelle d'ISR (Bonta, Harman, Hann & Cormier, 1996; Service correctionnel du Canada, 1989; Serin, 1996; Wormith & Goldstone, 1984). Nuffield (1989) n'a aucunement contesté l'argument soulevé par certains chercheurs au sujet d'un éventuel problème d'application aux Autochtones, admettant que son instrument avait déjà été mis à l'épreuve auprès de cette population sans obtenir le succès escompté. Une recherche subséquente réalisée auprès de délinquants autochtones a toutefois mis en évidence un lien étroit entre les résultats sur cette Échelle et la récidive (Hann & Harman, 1993). Cependant, étant donné le nombre limité d'études axées sur la validité de l'Échelle d'ISR pour la prévision de la récidive chez les délinquants autochtones et l'insuffisance des connaissances en matière d'évaluation interculturelle, la prudence demeure de mise (Cormier, 1997). Actuellement, l'Échelle d'ISR est complétée obligatoirement pour tous les délinquants sous responsabilité fédérale au début de la peine, à l'exception des délinquants autochtones et des délinquantes (SCC, 1999).

L'évaluation du risque selon l'Échelle d'ISR se fonde essentiellement sur des critères d'antécédents criminels qui sont des facteurs statiques. Il s'agit d'une problématique qui a motivé plusieurs chercheurs américains à développer des instruments d'évaluation qui, pour leur part, tiennent compte de facteurs dynamiques, c'est-à-dire des besoins (Andrews, 1982; Baird, Heinz & Bemus, 1979; Clear & Gallagher, 1985; Clements, 1982; Duffee & Clark, 1985; Duffee & Duffee, 1981). À titre indicatif, Baird *et al.* (1979), de l'état du Wisconsin, ont construit une *Échelle d'évaluation des besoins des clients* (EEBC) comprenant au total 12 catégories de besoins, soit : formation scolaire et professionnelle; emploi; gestion financière; relations familiales et conjugales; compagnons; stabilité émotionnelle; usage d'alcool; usage d'autres drogues; aptitude mentale; santé; comportement sexuel et une évaluation globale des besoins du client.

À la section 5 des *Normes régissant la surveillance des délinquants mis en liberté sous condition* (Service correctionnel du Canada, 1989), il est stipulé que le personnel de gestion de cas doit avoir recours à une démarche méthodique pour évaluer les besoins des délinquants, les probabilités de récidive et tout autre facteur pouvant avoir une incidence sur leur réinsertion sociale. Ainsi, le SCC adopte une position qui reconnaît officiellement cette importance de tenir compte de l'analyse de besoins. La nécessité d'offrir dans la

collectivité des programmes et des services pouvant répondre efficacement aux besoins des délinquants (Motiuk & Brown, 1993) a été incorporée dans la stratégie correctionnelle globale et vient appuyer davantage les démarches entreprises depuis 1989 par le SCC pour se doter d'un instrument d'évaluation approprié. Cet instrument aura comme premier objectif d'évaluer le risque de récidive avec plus de précision pour mieux déterminer les besoins en surveillance et en arriver à une meilleure utilisation des ressources. Il devra aussi être en mesure de faciliter l'élaboration de programmes ou de services communautaires basés sur les facteurs dynamiques que sont les besoins afin de diminuer le risque de récidive tout en disposant d'un moyen d'en évaluer de façon objective l'évolution.

En 1989, une étude préliminaire (Motiuk & Porporino, 1989a) portait sur les rapports existants entre les facteurs de risque et de besoins et la mise en liberté sous condition. Dans cette étude, le risque selon les antécédents criminels a été évalué à partir de renseignements tirés des dossiers des détenus et d'une notation finale de ces données pondérées et normalisées selon le modèle développé par Nuffield (1982). Quant aux besoins, ils ont été estimés à partir de huit facteurs tirés de l'EEBC de Baird et de ses collègues (1979). Cette étude avait pour objectif de confirmer à nouveau la validité prédictive d'une approche dite conventionnelle d'évaluation du risque, d'identifier des éléments caractérisant les besoins des détenus et d'examiner comment une évaluation tenant compte des besoins et du risque pourrait permettre de mieux prédire l'issue de la mise en liberté. Les résultats tendent à confirmer la capacité de l'Échelle d'ISR à prédire l'issue de la mise en liberté conditionnelle, mais probablement pas celle de la libération d'office sous surveillance obligatoire. Ces premiers résultats laissent également entrevoir une relation possible entre les catégories de besoins et le type de mise en liberté. Finalement, selon les auteurs de cette étude, une évaluation qui tiendrait compte tant des besoins que des antécédents criminels serait sûrement utile aux agents de gestion de cas dans la collectivité.

Suite aux résultats obtenus dans l'étude préliminaire susmentionnée, il fut décidé de perfectionner et raffiner l'outil d'évaluation, afin de passer au stade de sa mise en pratique (Motiuk & Porporino, 1989b). L'instrument alors mis à l'essai, soit l'*Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité* (ERBC), comprenait les

antécédents criminels et les besoins. L'évaluation du risque basée sur les antécédents criminels a été réalisée à partir de l'Échelle d'ISR (Nuffield, 1982), alors que la détermination des besoins du libéré sous condition fut basée sur 12 domaines de besoins issus du modèle de l'*Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses* utilisé dans la méthode stratégique de gestion de cas pour l'évaluation des besoins individuels (Lerner, Arling & Baird, 1986). Un seul des domaines de ce modèle a été éliminé, soit celui du comportement sexuel. Soulignons aussi que la définition opérationnelle ainsi que les critères de cotation de plusieurs de ces besoins ont été légèrement modifiés dans le cadre de cette recherche empirique. Quant à la décision de revenir à douze domaines de besoins, celle-ci donnait suite à diverses consultations et échanges avec plusieurs personnes responsables de l'évaluation au SCC, chacun émettant ses préférences et faisant ainsi ressortir l'importance de tenir compte du plus grand nombre de domaines de besoins possibles à ce stade.

Lors de cette mise à l'essai pratique (Motiuk & Porporino, 1989b), quatre modes d'évaluation différents ont été utilisés pour attribuer une cote de niveau de besoin. Par la suite, la valeur prévisionnelle de ces modes de cotation a été vérifiée par la méthode de l'amélioration relative du hasard (Loeber & Dishion, 1983). La première méthode de cotation consistait en une évaluation globale effectuée par les agents de gestion de cas et basée sur trois niveaux, soit faible, moyen et élevé. La seconde méthode consistait en une addition des besoins, après avoir été dichotomisés sur la base de l'absence ou de la présence du besoin. La suivante était également une somme des besoins, mais calculée en fonction de chacun des besoins mesurés sur une échelle graduée. Quant à la dernière méthode retenue, elle utilisait la même échelle de gradation que la précédente, avec en plus une pondération des domaines de besoins selon des indices estimés à partir d'une technique statistique basée sur un modèle de régression multiple. Les scores obtenus pour les trois dernières méthodes d'évaluation ont finalement été ramenés sur une échelle exprimée en percentile. Il fut établi que chacune des méthodes de cotation comportait une bonne valeur prévisionnelle, bien que les chercheurs aient constaté que la méthode la plus élaborée, c'est-à-dire la cotation pondérée à partir de l'analyse de régression, produisait des résultats plus précis et facilitait le classement des détenus. Par contre, cette méthode présente l'inconvénient de nécessiter des calculs susceptibles d'être considérés comme étant trop

mécaniques ou encore trop administratifs par les agents de gestion de cas. C'est donc la troisième méthode qui fut retenue comme la plus pertinente pour des questions d'efficacité.

L'ensemble des résultats de l'essai pratique (Motiuk & Porporino, 1989b) de l'ERBC tendent à confirmer ceux provenant d'études antérieures relatives à la valeur prévisionnelle de l'évaluation du risque selon les antécédents criminels et les besoins. Le classement effectué à partir de cette échelle est invariablement lié à l'issue de la mise en liberté (Motiuk & Brunet, 1991). Dans l'ensemble, l'essai pratique de cet instrument d'évaluation a démontré sans aucun doute qu'une telle démarche d'évaluation objective pourrait servir éventuellement à l'élaboration de lignes directrices ou de normes pour divers niveaux de surveillance. Cette échelle, semble-t-il, pourrait être utilisée de façon efficace par les agents de gestion de cas pour concentrer les ressources de surveillance en capitalisant sur l'évaluation des besoins des libérés sous condition. Finalement, selon les auteurs de cette étude, elle peut également constituer un excellent moyen d'observer les changements de comportement, d'attitude et de situation ayant un quelconque rapport manifeste avec l'issue de la mise en liberté.

En 1991, un Groupe de travail de la région de l'Ontario allait toutefois conclure que l'*Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses* (Lerner, Arling & Baird, 1986) est une approche qui ne convient pas parfaitement aux objectifs de la *Stratégie correctionnelle*, c'est-à-dire celui d'établir le profil des besoins des délinquants et de préciser les services correctionnels communautaires (Motiuk & Brown, 1993). En conséquence, ce Groupe de travail, en étroite collaboration avec la Direction de la recherche du SCC, va plutôt retenir et adapter le volet concernant le *Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus* (SIABD) du processus d'*Évaluation initiale des délinquants* en cours depuis 1990. Le SIABD regroupe les douze catégories de besoins de l'ERBC en sept domaines cibles (Motiuk & Pisapio, 1991). En outre, le groupe de l'Ontario a aussi amélioré le processus en recueillant des renseignements additionnels sur la situation professionnelle (par exemple, emploi à temps plein, à temps partiel), interventions nécessaires, niveau de motivation des délinquants face aux interventions recommandées, conditions spéciales pouvant être imposées par la CNLC qui facilitent les interventions jugées nécessaires.

Une étude de la validité du SIABD (Motiuk & Brown, 1993), en arrive à la conclusion que les résultats de ce nouveau protocole persistent à jouer un rôle important dans la réinsertion des délinquants dans la collectivité. Dans le cadre de cette étude, les quelques 200 indicateurs associés aux besoins furent réduits à 46, pour ne conserver que ceux identifiés comme ayant un lien avec l'intervention dans la collectivité (voir le Tableau 1). Selon les auteurs, l'informatisation d'un tel processus d'évaluation permettrait de produire des rapports d'évaluation normalisée du risque et des besoins, des plans correctionnels, des rapports récapitulatifs sur l'évolution des cas et aussi, des bases de données d'information de gestion (Motiuk & Brown, 1993). Le SIABD pourrait être alors envisagé comme une stratégie améliorée de la gestion des délinquants dans la collectivité plutôt qu'un simple exercice d'évaluation des besoins dans le cadre de la stratégie correctionnelle. Finalement, ces résultats tendent à confirmer ceux déjà obtenus dans le cadre d'une recherche antérieure (Andrews, Bonta & Hoge, 1990) voulant que si nous identifions adéquatement les besoins des délinquants et leur offrons des programmes appropriés, nous devrions être en mesure de réduire les probabilités de récidive.

Tableau 1. Indicateurs identifiés comme étant liés à l'intervention dans la collectivité

Domaines de besoins (SIABD)	Indicateurs
Emploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Moins de 8 ans de scolarité. 2. Arrêt des études avant l'obtention du diplôme d'étude secondaire. 3. Difficultés d'apprentissage. 4. Déficience physique. 5. Mécontentement par rapport au domaine de compétence, métier, profession. 6. Instabilité dans la vie professionnelle. 7. Manque de sérieux dans les emplois occupés. 8. Difficultés à accomplir habituellement toutes les tâches. 9. Problèmes dans les relations interpersonnelles au travail.
Relations conjugales et familiales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Victime de violence physique ou exploitation sexuelle pendant l'enfance. 2. Problèmes réguliers ou instabilité dans le mariage ou union de fait. 3. Perpétration d'actes de violence conjugale. 4. Victime de violence conjugale. 5. Ennuis à la suite d'actes d'exploitation sexuelle à l'égard d'un enfant. 6. Semble être un parent inadéquat. 7. Semble issu d'une famille dysfonctionnelle.
Fréquentations et interactions sociales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Isolation sur le plan social. 2. Nombreux amis ou connaissances dans le milieu de la criminalité. 3. Fréquentation de personnes qui boivent beaucoup ou consomment de la drogue. 4. Tendance à exploiter les personnes avec qui des relations sont entretenues. 5. Facilement influençable par les autres. 6. Manque d'assurance dans ses relations avec les autres.
Toxicomanie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Antécédents indiquant un risque d'effets nuisibles de la consommation d'alcool sur les plans conjugal, professionnel, juridique, physique ou financier. 2. Antécédents indiquant un risque d'effets nuisibles de la consommation de drogue sur les plans conjugal, professionnel, juridique, physique ou financier.
Comportement dans la collectivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Changements fréquents de domicile avant l'incarcération. 2. Mauvaise présentation. 3. Mauvaise santé. 4. Difficulté à gérer ses finances. 5. Peu de passe-temps et d'intérêt pour les activités organisées. 6. Difficulté à utiliser efficacement les services sociaux.
Orientation personnelle et affective	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacité de résoudre ses problèmes. 2. Incapacité de se fixer des buts réalistes à long terme. 3. Manifestation de peu d'empathie à l'égard des autres. 4. Comportements impulsifs. 5. Difficulté à contrôler sa colère. 6. Difficulté à faire face au stress ou aux frustrations. 7. Déjà eu des comportements sexuels illégaux ou répréhensibles. 8. Troubles sexuels. 9. Lenteur d'esprit. 10. A déjà ou souffre actuellement d'une maladie mentale. 11. A déjà commis des tentatives de suicide ou des actes d'auto-agression. 12. Troubles alimentaires.
Attitude	<ol style="list-style-type: none"> 1. Attitudes antisociales. 2. Croyance que les femmes sont inférieures aux hommes, incapable d'assumer des rôles aussi importants et méritent d'être violentées. 3. Croyance que les autres groupes ethniques sont inférieurs à son groupe avec encouragement de la violence à leur égard. 4. Incapacité de poursuivre des buts fondamentaux.

Le SCC utilise actuellement l'ERPRS qui est appliquée au moment de l'évaluation initiale et de la mise en libération sous condition, ainsi que subséquentement à tous les six mois. Relativement simple d'application au niveau de sa cotation, elle permet de suivre l'évolution du potentiel de réinsertion sociale des délinquants. C'est sur cette échelle qui n'a pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour le groupe des Autochtones, que porte les analyses de la présente étude. Le Tableau 2 résume les principales démarches du SCC pour en arriver à l'ERPRS.

En conclusion, au cours des dernières décennies, les chercheurs ont réalisé d'énormes progrès en matière d'évaluation du risque, tant sur le plan conceptuel que méthodologique. Ils établissent ainsi une distinction entre la prévision statistique et clinique ainsi qu'entre les facteurs statiques et dynamiques (Motiuk & Serin, 1998). Depuis, la plupart des services correctionnels ont développé des stratégies d'évaluation du risque de récidive chez les délinquants et d'analyse des besoins et plusieurs de ces stratégies sont recensées dans un guide (Brown & Serin, en cours de rédaction). Le choix d'un outil d'évaluation demeure toutefois d'ordre purement opérationnel car aucun ne s'est avéré significativement supérieur aux autres, et c'est ainsi que plusieurs chercheurs conseillent de recourir éventuellement à plusieurs méthodes plutôt qu'à une seule (Leis, Motiuk & Ogloff, 1995).

Tableau 2. Principales démarches du Service Correctionnel du Canada pour l'obtention d'un instrument d'évaluation du risque et des besoins des délinquants

Études	Motiuk & Porporino (1989a) (Étude préliminaire)	Motiuk & Porporino (1989b) (Mise à l'essai pratique)	Groupe de travail (région de l'Ontario) Motiuk & Pisapio (1991) Motiuk & Brown (1993)
Objectifs	Confirmer la validité prédictive d'une approche conventionnelle d'évaluation du risque. Identifier des éléments caractérisant les besoins des détenus et examiner comment une évaluation tenant compte des besoins et du risque peut permettre de mieux prédire l'issue de la mise en liberté.	Suite aux résultats de l'étude préliminaire, perfectionner et raffiner un outil d'évaluation et passer au stade de sa mise en pratique. Échelle alors désignée comme l' <i>Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité</i> (ERBC).	Plutôt retenir et adapter le SIABD de l'Évaluation initiale que l' <i>Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses</i> (Lerner, Arling & Baird, 1986), pour mieux répondre aux objectifs de la stratégie correctionnelle d'établir le profil des besoins des délinquants et de préciser les interventions dans la collectivité.
Références	<i>Échelle d'évaluation des besoins des clients</i> (EEBC) (Baird <i>et al.</i> , 1979)	Douze domaines de besoins du modèle de l' <i>Analyse des besoins en fonction des forces et des faiblesses</i> (Lerner, Arling & Baird, 1986), le comportement sexuel ayant été le seul facteur éliminé dans cette stratégie.	Adaptation du volet concernant l'identification et l'analyse des besoins, du processus d'Évaluation initiale des délinquants qui regroupe les 12 domaines de besoins en 7.
Domaines de besoins	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emploi 2. Gestion financière 3. Relations conjugales et familiales 4. Compagnons 5. Stabilité émotionnelle 6. Usage d'alcool et autres drogues - (7 et 8) 7. Comportement sexuel 8. Évaluation globale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aptitudes aux études ou au travail 2. Emploi 3. Gestion financière 4. Relations conjugales ou familiales 5. Fréquentations 6. Logement 7. Stabilité émotionnelle et comportementale 8. Consommation d'alcool 9. Consommation de drogues 10. Aptitudes intellectuelles 11. Santé 12. Attitude 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emploi - (1 et 2) 2. Relations conjugales et familiales - (4) 3. Fréquentations et interactions sociales - (5) 4. Toxicomanie - (8 et 9) 5. Comportement dans la collectivité - (3 et 6) 6. Vie personnelle et affective - (7, 10 & 11) 7. Attitude - (12)
Résultats	Tendent à confirmer la capacité de l'Échelle d'ISR de prédire l'issue de la libération conditionnelle. Supposent une relation entre les catégories de besoins et le type de mise en liberté et qu'une évaluation qui tiendrait compte tant des antécédents criminels que des besoins serait sûrement utile aux agents de gestion de cas dans la collectivité.	L'essai atteste qu'un processus d'évaluation objectif pourrait servir à l'élaboration de lignes directrices pour divers niveaux de surveillance et être utilisé de façon efficace pour concentrer les ressources de surveillance en capitalisant sur les besoins des délinquants. Une telle échelle constitue un moyen d'observer les changements de comportement, d'attitude et de situation ayant un rapport avec l'issue de la mise en liberté.	A donné l' <i>Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale</i> (ERPRS) qui rejoint les impératifs du mandat et de la stratégie globale du SCC. Cette échelle qui permet la prévision de la récidive, facilite aussi la planification de la surveillance et d'interventions dans la collectivité sur la base de besoins spécifiques. Elle favorise les mesures pour diminuer le risque de récidive tout en offrant la possibilité d'en suivre la progression.

La récidive

La récidive en milieu carcéral est un concept difficile à circonscrire. C'est en fait une dimension critique du domaine correctionnel, en plus d'être une des questions les plus ardues à présenter de façon à être facilement compréhensible (Nouwens, Motiuk & Boe, 1993). On peut dans une certaine limite la définir comme le cas où la mise en liberté sous condition est suspendue ou révoquée en raison de la violation des conditions de mise en liberté ou d'une nouvelle infraction ou encore, comme le cas où une personne est réincarcérée à la suite d'une nouvelle infraction après que la peine originale a expiré. Cependant, selon l'avis de plusieurs, une telle définition demeure malgré tout très générale ou pas assez exclusive.

La récidive, considérée comme étant la réadmission en milieu de détention ou réincarcération, peut aussi être analysée en fonction du régime de libération dont bénéficie le délinquant au moment de sa mise en liberté initiale. La liberté sous condition est par définition une période d'encadrement permettant à un détenu de réintégrer graduellement la société pendant qu'il purge encore sa peine. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) prévoit cinq catégories de mise en liberté sous condition : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office qui se définissent ainsi :

- *La permission de sortir* est autorisée pour des raisons médicales ou administratives, ou encore pour permettre à un détenu de rendre service à la collectivité, d'établir ou d'entretenir des contacts familiaux ou de se perfectionner sur le plan personnel dans un contexte de réadaptation. Elle peut être avec ou sans escorte.
- *Le placement à l'extérieur* est accordé au détenu à sécurité minimale ou moyenne qui ne présente aucun risque élevé de récidive. Il est alors généralement appelé à effectuer du travail rémunéré ou bénévole sous surveillance dans la collectivité.
- *La semi-liberté* offre au détenu la possibilité de participer à des activités dans la collectivité dans l'intention de se préparer éventuellement à une libération conditionnelle totale ou à une libération d'office.
- *La libération conditionnelle totale* à laquelle un détenu est admissible après avoir purgé le tiers de sa peine ou sept ans selon la période la plus courte.

- Enfin, *la libération d'office* est normalement accordée au détenu à qui on a préalablement refusé la libération conditionnelle, ce dernier devant être libéré aux termes de la Loi.

La récidive peut aussi se définir en fonction du temps écoulé entre la réadmission d'un libéré sous condition dans un établissement correctionnel fédéral et sa mise en liberté sous condition. Il s'agit alors, en général, d'une classification de la récidive à court, moyen ou long terme, selon qu'il s'est écoulé moins de six mois, de six à douze mois ou plus d'un an entre la mise en libération sous condition et la réincarcération.

Le Tableau 3 illustre les différentes façons de définir la récidive selon les trois facteurs décrits ci-dessus, soit la cause de la réincarcération, le type de mise en liberté et le temps écoulé au moment de la récidive depuis la mise en liberté. Ce Tableau permet de mieux situer quel taux de récidive exactement est calculé, et s'il s'agit d'un ratio qui tient compte de toutes les possibilités de récidive ou qui s'avère plutôt partiel. Ainsi, selon certains chercheurs (Nouwens, Motiuk & Boe, 1993), le calcul total des taux de récidive suppose, entre autres, que l'on tienne compte des délinquants en semi-liberté, ce qui ne semble pas être toujours le cas. Il faut aussi retenir que ce taux peut être sous-estimé dû à l'ignorance d'un certain nombre de délinquants qui récidivent et qui sont condamnés à l'emprisonnement dans un établissement provincial.

Tableau 3. Types de récidive selon le régime de libération, la période et la raison

Régime de liberté	Période	Suspension		Révocation	
		Bris de condition	Nouvelle infraction	Bris de condition	Nouvelle infraction
Permission de sortir	Court terme	•	•	•	•
Placement à l'extérieur	Court terme	•	•	•	•
Semi-liberté	Court terme	•	•	•	•
	Moyen terme	•	•	•	•
	Long terme	•	•	•	•
Libération conditionnelle totale	Court terme	•	•	•	•
	Moyen terme	•	•	•	•
	Long terme	•	•	•	•
Libération d'office	Court terme	•	•	•	•
	Moyen terme	•	•	•	•
	Long terme	•	•	•	•
Expiration de la sentence	Court terme		•		•
	Moyen terme		•		•
	Long terme		•		•

Le délinquant autochtone et la récidive

Comme l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale, les délinquants autochtones ne se répartissent pas également en ce qui concerne la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office. Ainsi, en 1998, la moitié d'entre eux étaient sous liberté surveillée, le tiers étaient en liberté conditionnelle totale et le sixième, en semi-liberté (Motiuk & Nafekh, 2000). Par ailleurs, les détenus autochtones affichent des niveaux de récidive relativement plus élevés que ceux observés chez les non Autochtones et qui sont attribués en général à la nature et à la gravité des infractions commises (Welsh, 2000). La probabilité qu'une libération soit révoquée chez un Autochtone serait près de deux fois plus élevée que chez un non Autochtone (LaPrairie, 1996). On a même constaté que le détenu autochtone purgeant une peine moins sévère présente tout de même un taux de récidive plus élevé que le détenu non autochtone avec une peine comparable. Ce taux de récidive semble d'ailleurs être l'une des causes les plus importantes pour expliquer leur surreprésentation en milieu carcéral. Comme le risque de récidive influence nécessairement la décision d'accorder une libération conditionnelle, il est d'autant plus important de bien évaluer ce risque pour cette population pour éviter que, par tendance

à la généralisation, soient pénalisés ceux qui n'en présentent pas moins un faible risque parmi cette population.

Plusieurs facteurs statiques (risque) et dynamiques (besoins) sont aussi considérés comme d'excellents prédicteurs du risque de récidive tant chez les Autochtones en général que chez les non Autochtones, à savoir le sexe, l'âge, l'emploi, la situation financière, la toxicomanie, les pairs, ainsi que les antécédents criminels. Certains chercheurs, suite à une analyse approfondie de la population correctionnelle fédérale (Bonta & Motiuk, 1992), auraient constaté plus particulièrement que le genre d'infraction, les condamnations antérieures, l'incarcération antérieure, l'âge au moment de la première condamnation et la durée de la peine constituaient d'excellents prédicteurs chez les délinquants autochtones. Toutefois, d'autres facteurs telles les relations familiales ou conjugales, les aptitudes intellectuelles et la scolarité, ne semblent aucunement être de bons indicateurs du risque de récidive dans le cas de ces derniers (Bonta, LaPrairie & Wallace-Capretta, 1998).

Une étude récente tend quant à elle à démontrer que les facteurs de risque de récidive seraient différents pour les Autochtones résidant sur réserve que pour ceux vivant hors réserve (Bonta, LaPrairie & Wallace-Capretta, 1998). Le taux significativement élevé de récidive chez les Autochtones vivant dans des réserves, particulièrement dans certaines régions, pourrait s'expliquer par l'environnement rencontré dans ces réserves, ce qui semble être conforme à différents facteurs qui influent sur les niveaux de criminalité tels, notamment, le taux de chômage élevé, la pauvreté, la famille dysfonctionnelle et le contrôle social et communautaire réduit (LaPrairie, 1996). Les résultats tendent à démontrer l'existence d'importants besoins. On devrait répondre à ces besoins si l'on veut réduire le risque de récidive et avoir un outil qui aiderait à mieux les cerner en vue de d'élaborer des programmes ou services communautaires conséquents.

D'après la LSCMLC, les communautés autochtones peuvent dorénavant participer à l'élaboration de plans de libération conditionnelle. Plusieurs ententes ont été signées depuis afin que des délinquants autochtones purgent le reste de leur peine (mise en liberté sous condition) dans des établissements situés dans des collectivités autochtones. Le taux de récidive relativement faible des délinquants autochtones qui ont

séjourné dans ces pavillons de ressourcement, comparativement au taux de récidive national, témoignent de l'incidence positive de ces services communautaires (Bennet, 2000; Benson, Sloan & Laboucane, 2000; Saulis, Fiddler & Howse, 2000; Wilson, 2000). Une telle perspective encourage encore davantage à aller dans le sens de la stratégie globale du SCC, en tenant compte de la particularité des Autochtones et du succès rencontré par de tels pavillons de ressourcement.

Enfin, selon d'autres résultats, les différences entre la récidive chez les délinquants autochtones et non autochtones sous responsabilité provinciale seraient moins évidentes qu'au niveau fédéral. En effet, une étude (Bonta, 1989) n'a pas permis de constater une différence significative entre les taux de réincarcération des Autochtones et des non Autochtones et ceux-ci n'ont pas, semble-t-il, un niveau de risque plus élevé selon les résultats estimés à partir de l'*Inventaire du niveau de surveillance (INS)* utilisé en milieu carcéral provincial. Ces résultats tendent à confirmer l'importance de la gravité des infractions comme facteur de récidive.

Profil du délinquant autochtone

Un rapport, qui présente des renseignements recueillis dans le cadre d'enquêtes et d'analyses de données quantitatives et de l'analyse documentaire sur la situation des services correctionnels pour Autochtones au Canada (LaPrairie, 1996), soutient que les attitudes, l'influence de groupes de pairs et les facteurs relatifs à la personnalité qui favorisent la perpétration de crimes, sont les mêmes pour les Autochtones et les non Autochtones. Ces facteurs favorisant la perpétration de crimes versus l'adoption d'attitudes prosociales sont conditionnés par les antécédents familiaux, la pauvreté, les expériences scolaires, l'exposition à la violence, le manque de débouchés et autres conditions du contexte de vie. Or, toujours selon ce rapport, la distinction entre les délinquants autochtones et non autochtones s'établirait précisément au niveau d'un contexte de vie présentant des conditions d'une plus grande intensité pour le conditionnement de ces facteurs qui favorisent la perpétration de crimes. La situation géographique, ainsi que l'appartenance à une culture distincte qui est exposée à une société dominante seraient des éléments de ce contexte de vie particulièrement responsables pour cette plus grande intensité.

Il faut cependant souligner que la plupart des études et rapports de recherche publiés récemment traitent surtout de questions relatives à l'administration de la justice en milieu autochtone (voir par exemple Faulkner, 1989; Pauktuutit, 1993; Service Correctionnel du Canada, 1993; University of Regina, 1994). Deux études récentes de Johnston (2000) font néanmoins exception et se révèlent tout particulièrement indiquées comme référence pour mieux comprendre certaines particularités du profil du délinquant autochtone. Il s'agit d'une première recherche portant sur les délinquants autochtones du Nord (Johnston, 1994) et d'une seconde, sur l'ensemble des délinquants autochtones (Johnston, 1997). Dans le cadre de ces deux études, des chercheurs se sont déplacés dans les établissements correctionnels afin d'analyser les dossiers de délinquants autochtones et d'en interviewer d'autres.

L'examen des dossiers (Johnston, 1997) a permis de recueillir des renseignements sur les conditions de vie des délinquants autochtones durant leur enfance. Cette information tend à appuyer l'idée avancée par LaPrairie (1996) d'une plus grande intensité de certaines conditions propices à l'émergence de facteurs associés à la perpétration de crimes en contexte de vie autochtone. C'est ainsi que l'abus précoce de l'alcool et de drogues, ainsi que les problèmes de comportement, la violence physique ou sexuelle, la pauvreté extrême, l'absence et la négligence des parents sont toutes des conditions fréquemment rencontrées. L'auteur constate également le même phénomène dans le cadre de son enquête réalisée auprès de délinquants autochtones du Nord sous responsabilité fédérale (Johnston, 1994), ces conditions étant encore plus fréquentes en général et surtout en ce qui concerne les abus sexuels. Il dénote aussi dans cette enquête, une certaine distinction à établir entre les Inuits et les autres Autochtones. L'examen des dossiers dans le cadre de ces deux études a également permis de constater que la cotation risque élevé/besoin élevé est attribuée beaucoup plus souvent dans le cas des délinquants autochtones que non autochtones et tout particulièrement dans le cas des Autochtones du Nord. Au niveau des besoins, ce sont la toxicomanie et la vie personnelle/affective qui reçoivent les cotations les plus élevées, alors que pour les antécédents criminels, les Autochtones se caractérisent par une prédominance d'infractions avec violence.

Les renseignements provenant des entrevues (Johnston, 1997) ont permis d'identifier d'autres éléments distinctifs du profil des délinquants autochtones plus en rapport avec leurs préférences pour les services offerts en milieu carcéral. Il en ressort que ceux-ci font davantage confiance à des intervenants autochtones, surtout aux Chefs spirituels et aux Aînés et que les agents de liaison autochtones sont aussi considérés comme les meilleurs conseillers pour offrir du soutien à l'intérieur de l'établissement. Ils accordent aussi de l'importance à la spiritualité autochtone, aux activités culturelles et à la présence de programmes autochtones dont ils jugent les opportunités insuffisantes.

En conclusion, malgré le peu d'études sur le sujet, il est évident que les délinquants autochtones constituent une clientèle qui présente des besoins élevés et des particularités culturelles qui ne peuvent être ignorées (McDonnell, 1992). La Loi actuelle qui prévoit que les détenus autochtones doivent avoir accès rapidement à une aide de nature spirituelle et culturelle (Couture, 2000), de même que les recommandations d'un récent Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif à l'effet que des mesures soient envisagées pour que les détenus autochtones aient la possibilité de rencontrer des Chefs spirituels, des Aînés et des agents de liaison d'origine autochtone, aient accès à des objets sacrés ou symboliques et puissent participer à des pratiques traditionnelles (SCC, 1997), corroborent la reconnaissance de cette évidence.

CHAPITRE 2

PROFIL DE L'ÉCHANTILLON

Les résultats présentés dans cette étude proviennent de l'analyse de renseignements tirés de deux sources de données distinctes. Pour la première source de données, il s'agit de renseignements contenus dans le *Système de gestion des détenus* (SGD) du SCC. La seconde source reposait sur un échantillon où seulement les cas rencontrant certaines conditions ont été retenus, à savoir :

- Être de sexe masculin et l'origine ethnique était indiquée dans le SGD;
- Les délinquants devaient avoir fait l'objet d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office entre janvier 1996 et juin 2000, ceci afin de permettre un suivi sur une période de six mois après la mise en liberté (sauf pour la section sur Le moment de la récidive, à la page de ce rapport où cette période a été modifiée pour estimer la récidive à moyen et à long terme).
- Les délinquants qui ont été soumis à l'ERPRS.

Ce premier échantillon comprend 30 041 cas de mise en liberté,² soit 25 222 mises en liberté pour les délinquants non autochtones (84 %) et 4 819 mises en liberté pour les délinquants autochtones (16 %). Ce nombre de mises en liberté impliquent un total de 8 756 délinquants, soit 7 623 délinquants non autochtones (87 %) et 1 133 d'origine autochtone (13 %).³ Dans le cas des délinquants autochtones, 782 d'entre eux sont membres des Premières nations (69 %), 306 sont Métis (27 %) et 45 sont Inuits (4 %).

Pour la seconde source de données, les renseignements provenaient d'une recherche réalisée par Johnston (1997). Cette recherche portait sur 518 délinquants autochtones choisis de façon aléatoire en tenant compte de certains critères de stratification. Ces délinquants représentaient environ le tiers de tous les délinquants autochtones incarcérés

² Il s'agit soit d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office.

³ Compte tenu de la structure du SGD et du mode de compilation utilisé, les résultats sont présentés non pas en fonction du nombre de délinquants mais plutôt en fonction du nombre de cas de mises en liberté; un même délinquant a ainsi pu faire l'objet de plus d'une mise en liberté au cours de la période analysée s'étendant sur 53 mois.

et ayant un dossier dans le SGD au moment de la réalisation de l'étude en 1996. Cet échantillon était aussi représentatif de toutes les régions géographiques, ainsi que de tous les niveaux de sécurité. L'intérêt de cette recherche pour la présente étude était de donner accès à un type d'information (variables) non compilé dans le SGD et de pouvoir procéder à des analyses additionnelles significatives pour les délinquants autochtones. Parmi les 518 délinquants, seuls les cas de mises en liberté rencontrant les trois conditions énumérées ci-dessus pour l'échantillon principal ont été retenus. Ce deuxième échantillon est par conséquent composé de 257 cas de mises en liberté qui, contrairement à l'échantillon principal, correspondent à des délinquants qui font aussi forcément partie de l'échantillon principal.

Description de l'échantillon principal

Les résultats présentés dans cette section précisent la nature de l'échantillon principal en fonction de certaines conditions telles que l'âge et le régime de liberté, ainsi que la cotation obtenue selon les facteurs statiques et dynamiques de l'ERPRS. Ces résultats sont comparés selon qu'il s'agit de cas de mise en liberté chez les délinquants autochtones ou non autochtones.

Âge

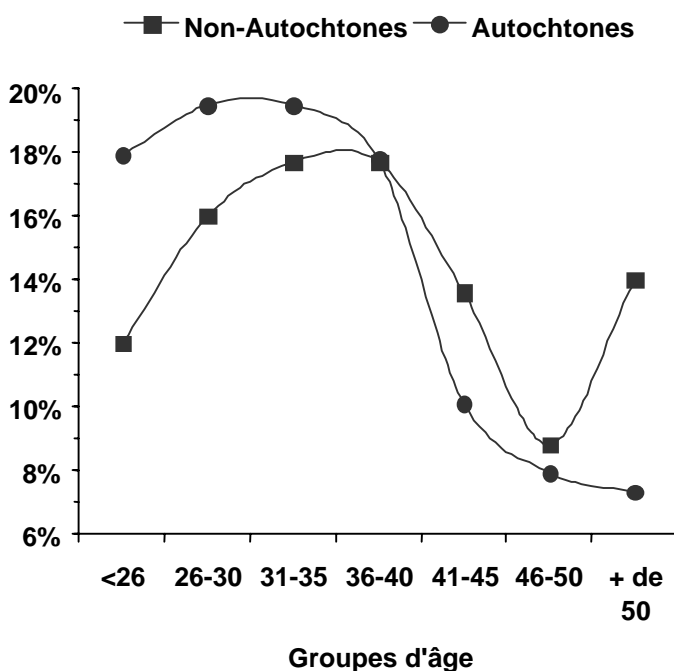
D'après les résultats présentés au Tableau 4, on remarque que dans l'ensemble, les Autochtones sont relativement plus jeunes que les non Autochtones. La moyenne d'âge étant de 35,1 ans ($s = 9,9$) et de 38,1 ans ($s = 11,1$) respectivement. Il s'agit aussi de différences significatives pour tous les groupes d'âge à l'exception des 36 à 40 ans. On constate tout particulièrement que la proportion des délinquants mis en liberté passés 50 ans devient pratiquement deux fois moindre chez les Autochtones que chez les non Autochtones. Ces différences semblent bien refléter que la population autochtone, comme en témoignent plusieurs études démographiques, a connu une croissance plus importante que la population non autochtone en général ces dernières décennies, ce qui en fait une population significativement plus jeune.

Tableau 4. Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le groupe d'âge

Groupes d'âge	Mises en liberté	
	Non Autochtones	Autochtones
25 ans et plus	12,2 %	17,9 %
26 à 30 ans	16,0 %	19,5 %
31 à 35 ans	17,7 %	19,5 %
36 à 40 ans	17,7 %	17,8 %
41 à 45 ans	13,6 %	10,1 %
46 à 50 ans	8,8 %	7,9 %
plus de 50 ans	14,0 %	7,3 %

Le Graphique 1 révèle avec plus d'évidence la différence de profil d'âge entre les deux groupes.

Graphique 1. Pourcentage des mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le groupe d'âge



Type de mise en liberté

Comme l'indiquent les résultats présentés au Tableau 5, il y aurait, selon l'échantillon, une proportion significativement moins élevée de semi-liberté et une proportion plus élevée de libération d'office chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones ($\chi^2 = 140,40$; $\alpha < 0,00$). Considérant par ailleurs que le type de mise en liberté n'est pas pris en considération dans la cotation des facteurs statiques et dynamiques de l'ERPRS, il n'est pas apparu nécessaire aux fins de la présente étude de contrôler cette variable au niveau de l'échantillon pour les analyses subséquentes. Ce type d'échantillon représente davantage la réalité des mises en liberté se produisant sur une période de 53 mois et pour lesquels l'ERPRS est destinée à évaluer le risque de récidive et les besoins des délinquants en fonction de chaque cas de libération et indépendamment du type de mise en liberté obtenue.

Tableau 5. Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le type de mise en liberté

Type de mise en liberté	Mises en liberté	
	Non Autochtones	Autochtones
Semi-liberté	66,4 %	58,6 %
Libération conditionnelle totale	7,6 %	7,1 %
Libération d'office	26,0 %	34,3 %

Niveau de risque

Tel qu'illustré au Tableau 6, seulement 13,2 % des cas de mises en liberté chez les Autochtones ont obtenu une cote de risque faible par rapport à 33,2 % chez les non Autochtones. Par ailleurs, 41,6 % des Autochtones ont obtenu une cote de risque élevé comparativement à 22,6 % chez les non Autochtones ($\chi^2 = 1109,25$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 6. Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le niveau de risque

Niveau de risque	Mises en liberté	
	Non Autochtones	Autochtones
Faible	33,2 %	13,2 %
Moyen	44,2 %	45,2 %
Élevé	22,6 %	41,6 %

Niveau de besoins

Le Tableau 7 révèle que les délinquants autochtones sont considérés dans l'ensemble comme ayant des besoins significativement plus élevés que les non Autochtones ($\chi^2 = 718,41$; $\alpha < 0,00$), soit 41,1 % et 26,0 % respectivement.

Tableau 7. Pourcentage de cas de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon le niveau de besoin

Niveau de besoin	Cas de mises en liberté	
	Non Autochtones	Autochtones
Faible	30,8 %	14,1 %
Moyen	43,2 %	44,8 %
Élevé	26,0 %	41,1 %

Interaction entre le niveau de risque et le niveau de besoin

Les résultats présentés au Tableau 8 présentent une corrélation significative autant chez les Autochtones ($\chi^2 = 2\,707,48$; $\alpha < 0,00$) ($r = 0,66$; $\alpha < 0,00$) que chez les non Autochtones ($\chi^2 = 1\,185,94$; $\alpha < 0,00$) ($r = 0,63$; $\alpha < 0,00$) entre la cotation obtenue pour le niveau de risque et celle obtenue pour le niveau de besoin. Ainsi, 24 % des délinquants non autochtones sont évalués à un faible niveau de risque et de besoin comparativement à 8,5 % pour les délinquants autochtones. En ce qui a trait à la cotation pour un niveau de risque et de besoin élevé, elle s'élevait à 30,4 % pour les délinquants non autochtones et à 14,9 % pour les délinquants autochtones ($\chi^2 = 14\,223,74$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 8. Pourcentage de cas de mise en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones selon les niveaux de risque et de besoin

Niveau de risque	Cas de mise en liberté					
	Non Autochtones			Autochtones		
	Niveaux de besoin			Niveaux de besoin		
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
Faible	24,0	8,3	0,9	8,5	4,2	0,5
Moyen	6,1	27,8	10,3	4,9	30,1	10,2
Élevé	0,6	7,1	14,9	0,7	10,5	30,4

Besoins selon l'ERPRS

Le Tableau 9 présente des statistiques descriptives pour les scores des sept besoins de l'ERPRS. La cotation pour chacun de ces besoins peut varier en principe entre 1 et 4, 1 représentant un besoin nul ou très faible et 4, un besoin élevé. Les moyennes ainsi estimées sont significativement plus élevées chez les cas de libération autochtones. Les besoins identifiés comme les plus élevés dans le cas des Autochtones, soit ceux en matière de toxicomanie, de vie affective et personnelle et d'emploi, confirment les résultats obtenus par Johnston (1997).

Tableau 9. Statistiques descriptives (moyenne - écart-type) calculées selon les besoins de l'ERPRS pour les cas de mise en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones

Besoins de l'ERPRS	Cas de mise en liberté	
	Non Autochtones	Autochtones
Emploi	2,47 (0,90)	2,79 (0,80)
Relations conjugales et familiales	2,30 (0,86)	2,61 (0,83)
Fréquentations et interactions sociales	2,47 (0,92)	2,61 (0,82)
Toxicomanie	2,73 (0,83)	3,23 (0,81)
Comportement dans la collectivité	2,30 (0,81)	2,40 (0,73)
Orientation personnelle et affective	2,99 (0,77)	3,22 (0,69)
Attitude	2,27 (0,96)	2,36 (0,85)

Nombre de besoins élevés selon l'ERPRS

Une autre variable considérée par l'ERPRS pour prédire la récidive tient compte du nombre de besoins élevés que présentent les délinquants. Cette stratégie consiste à dichotomiser dans un premier temps les scores obtenus pour chacun des besoins afin de considérer comme un besoin élevé celui qui reçoit un score égal ou supérieur à 3, et comme un besoin faible, celui qui reçoit un score égal ou inférieur à 2. Le nombre de besoins élevés est obtenu en faisant simplement la somme des besoins élevés.

Selon les résultats montrés au Tableau 10, 58,5 % des Autochtones mis en liberté présenteraient de 4 à 7 besoins élevés ($\chi^2 = 317,27$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,25$; $\alpha < 0,00$) comparativement à 43,4 % chez les non Autochtones. De même, 40 % des non Autochtones mis en liberté ont de 0 à 2 besoins élevés par rapport à 23 % chez les Autochtones ($\chi^2 = 2221,48$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,28$; $\alpha < 0,00$). Finalement, le nombre moyen de besoins élevés chez les Autochtones a été estimé à 4,0 ($s = 1,9$) par rapport à 3,3 ($s = 2,1$) chez les non Autochtones, l'écart entre ces moyennes étant par ailleurs significatif ($t = 25,39$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 10. Pourcentage de mises en liberté chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le nombre de besoins élevés de l'ERPRS

Nombre de besoins élevés	Mises en liberté	
	Non Autochtones	Autochtones
0	11,5	3,8
1	12,2	6,0
2	16,3	13,4
3	16,6	18,3
4	13,4	18,3
5	11,2	12,5
6	10,5	13,4
7	8,3	14,3

En résumé, les résultats présentés dans ce chapitre confirment l'existence de nombreuses différences statistiquement significatives entre le profil des délinquants autochtones et non autochtones en milieu carcéral fédéral.

CHAPITRE 3

RELATIONS ENTRE CERTAINES VARIABLES ET LA RÉCIDIVE

Ce chapitre examine la relation entre certaines variables disponibles dans le SGD et le taux de récidive. Entre autres, nous examinerons l'existence d'une bonne corrélation, qui constitue une des deux conditions nécessaires, mais non suffisante, pour qu'une variable devienne un bon prédicteur dans un instrument de mesure. En effet, même en présence d'une bonne corrélation⁴ entre une variable et la récidive, si l'ensemble des sujets présente peu de différence entre eux par rapport à cette variable, celle-ci perdra de son potentiel de discrimination et conséquemment de prédiction. Sa valeur comme prédicteur à l'intérieur d'un outil comme l'ERPRS qui recourt à plusieurs variables sera alors moindre. Cette seconde condition de la capacité de discrimination est examinée au chapitre suivant.

Les analyses sont effectuées en fonction de la récidive à court terme, comme c'est le cas dans la plupart des études, à l'exception de la section consacrée au Moment de la récidive qui estime les taux de récidive à moyen et long termes. On entend par récidive à court terme, tous les cas de récidive sans infraction (bris de condition, réévaluation du risque ou désorganisation de la personnalité) ou avec infraction (nouvelle infraction), se produisant dans les six mois suivant la libération.

Groupes Autochtones et non Autochtones

La présente étude a permis d'estimer à 18 % le taux de récidive à court terme dans les cas de libération chez les Autochtones, par rapport à 11 % chez les non Autochtones. Il s'agit d'une première différence significative au niveau de ce résultat d'ensemble ($\chi^2 = 183,06; \alpha < 0,00$).

⁴ La corrélation réfère à un rapport de réciprocité entre au moins deux variables ou phénomènes et en statistique, le coefficient de corrélation mesure ce degré de réciprocité ou de dépendance d'au moins deux variables entre elles.

Dans la mesure où cette estimation était susceptible d'être quelque peu différente si l'échantillon avait été contrôlé sur la base d'une répartition égale du nombre de cas pour chacun des trois types de mise en liberté, nous avons effectué des calculs avec une pondération apte à en tenir compte. Ainsi, lorsque nous pondérons les résultats sur cette base, le taux de récidive passe respectivement de 11 % à 13 % chez les non Autochtones et de 18 % à 20 % chez les Autochtones, présentant exactement le même écart entre les deux groupes. Une étude, (LaPrairie, 1996) fait état d'un taux de récidive chez les Autochtones pouvant atteindre le double de celui des non Autochtones, ce qui devient le cas dans cette étude lorsqu'on ne considère que les cas de libération conditionnelle totale.

Âge

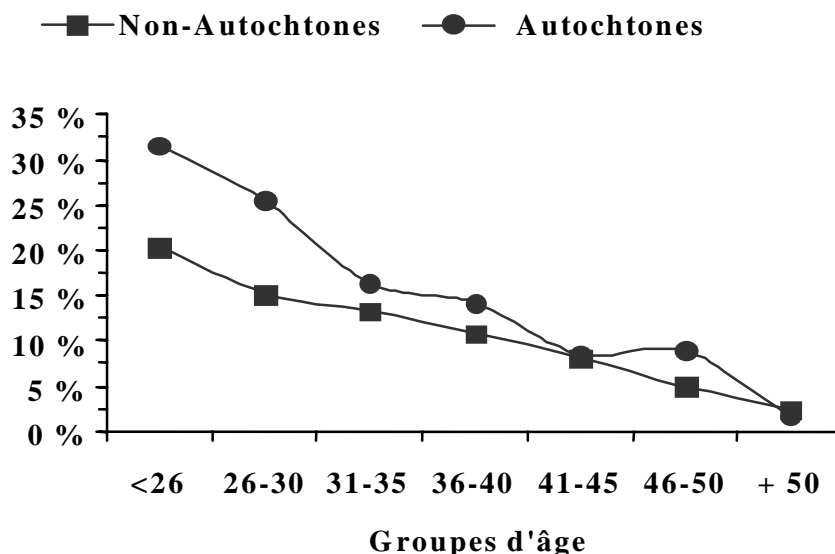
Il se dégage du Tableau 11 certaines constatations fort significatives résultant de la comparaison des taux de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones selon différents groupes d'âge. Ainsi, on constate que chez les deux groupes le taux de récidive est beaucoup plus élevé parmi les plus jeunes. Ensuite, non seulement comme en témoignait le Tableau 4, les Autochtones forment une population plus jeune, mais on constate que plus les délinquants sont jeunes, plus l'écart du taux de récidive entre les Autochtones et les non Autochtones s'accroît. De telles indications invitent à tenir compte de l'importance que peut revêtir cette variable de l'âge et à vérifier si elle ne peut pas constituer un excellent ajout à l'ERPRS comme prédicteur, ce qui sera fait au chapitre suivant. Enfin, des analyses de corrélation indiquent la présence d'une meilleure relation de cette variable avec le taux de récidive chez les Autochtones ($c = 0,23$; $\alpha < 0,00$) comparativement aux non Autochtones ($c = 0,17$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 11. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
25 ans et moins	20,4	31,6
26 à 30 ans	15,2	25,5
31 à 35 ans	13,3	16,4
36 à 40 ans	10,8	14,2
41 à 45 ans	8,1	8,5
46 à 50 ans	5,0	8,9
Plus de 50 ans	2,4	1,7

Le Graphique 2 fait bien ressortir cet écart de proportion de cas de récidive chez les non Autochtones et les Autochtones selon le groupe d'âge ($\chi^2 = 74,17$; $\alpha < 0,00$). On y constate la nette diminution de la proportion de récidive, ainsi que le rétrécissement de l'écart entre les deux groupes avec le vieillissement.

Graphique 2. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le groupe d'âge



Type de mise en liberté

Selon le Tableau 12, on observe que les Autochtones récidivent davantage pour chacun des trois types de mise en liberté, mais que la différence la plus marquée se situe au niveau de la libération conditionnelle totale, soit plus du double de récidive chez les Autochtones avec un écart qui atteint les 12, 2 %.

Tableau 12 Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le type de mise en liberté

Type de mise en liberté	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Semi-liberté	7,5	13,9
Libération conditionnelle totale	8,9	21,1
Libération d'office	20,8	24,6

Moment de la récidive

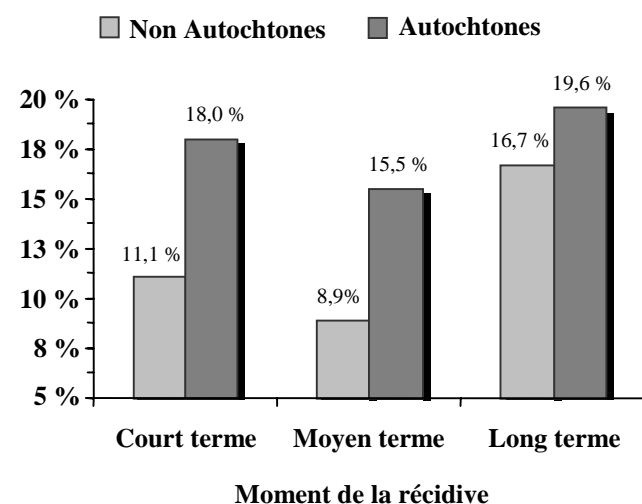
À titre d'information complémentaire, des analyses ont été réalisées pour estimer le pourcentage de cas de récidive à moyen terme, c'est-à-dire se produisant entre 6 et 12 mois après la mise en liberté, et à long terme, c'est-à-dire se produisant entre un et trois ans après la mise en liberté. Pour estimer le taux de récidive à moyen terme, seuls les cas de mise en liberté entre janvier 1996 et juin 1999 ont pu être considérés de façon à assurer un suivi sur au moins un an de tous les cas, alors que pour la récidive à long terme, seuls les cas de mise en liberté entre janvier 1996 et décembre 1997 ont pu être conservés de façon à assurer un suivi sur au moins trois ans de tous les cas.

D'après les résultats présentés au Tableau 13 et au Graphique 3, on constate que les taux de cas de récidive à moyen et à long termes demeurent significativement plus élevés chez les Autochtones ($\chi^2 = 67,32$; $\alpha < 0,00$) que chez les non Autochtones ($\chi^2 = 168,01$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 13. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le moment de la récidive

Moment de la récidive	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Court terme	11,1	18,0
Moyen terme	8,9	15,5
Long terme	16,7	19,6

Graphique 3. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le moment de la récidive



Type de récidive

Le Tableau 14 indique que la répartition des cas de récidive est comparable chez les Autochtones et les non Autochtones ($\chi^2 = 0,17$; $\alpha = 0,68$), qu'il y a ou non une infraction. Ainsi, le type de récidive ne différencie aucunement les délinquants autochtones des autres délinquants. Toutefois, dans le cas de récidive avec infraction, un mandat d'incarcération a été émis dans 85 % des cas pour les Autochtones, comparativement à 80 % pour les non Autochtones. À défaut d'une autre explication, on peut risquer l'hypothèse que cette différence significative ($\chi^2 = 8,39$; $\alpha < 0,00$) soit attribuable en partie à une plus grande difficulté d'encadrer les délinquants autochtones. Ainsi, la disponibilité plus problématique de ressources appropriées pour le maintien d'un contact dans le cas des

Autochtones résidant en région éloignée ou même dans les centres urbains, rendrait d'autant plus difficile de les repérer et d'éviter l'émission d'un mandat d'arrestation.

Tableau 14. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le type de récidive

Type de récidive	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Sans infraction	21,3	20,6
Avec infraction	78,7	79,4

Niveau de risque

Les résultats du Tableau 15 indiquent que le pourcentage de cas de récidive, autant chez les Autochtones ($\chi^2 = 127,56$; $\alpha < 0,00$) que chez les autres ($\chi^2 = 1\ 255,70$; $\alpha < 0,00$), augmente de façon significative en rapport avec le niveau de risque et qu'il existe donc une relation évidente. Cependant, des analyses de corrélation indiquent la présence d'une meilleure relation de cette variable avec le taux de récidive chez les non Autochtones ($c = 0,22$; $\alpha < 0,00$) par rapport aux Autochtones ($c = 0,16$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 15. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le niveau de risque

Niveau de risque	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Faible	2,2	3,3
Moyen	12,7	17,7
Élevé	20,9	23,0

Niveau de besoins

On peut constater au Tableau 16 qu'à tous les niveaux de cotation, les Autochtones récidiveraient davantage que les non Autochtones ($\chi^2 = 10,57$; $\alpha = 0,01$). On remarque aussi, comme dans le cas du niveau de risque, que la relation entre le taux de récidive et le niveau de besoins serait significative chez les non Autochtones ($\chi^2 = 1\ 772,93$; $\alpha < 0,00$) et les Autochtones ($\chi^2 = 217,33$; $\alpha < 0,00$). Enfin, des analyses de corrélation

indiquent la présence d'une meilleure relation de cette variable avec le taux de récidive chez les non Autochtones ($c = 0,26; \alpha < 0,00$) comparativement aux Autochtones ($c = 0,21; \alpha < 0,00$).

Tableau 16. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le niveau de besoins

Niveau de besoins	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Faible	1,6	5,0
Moyen	10,3	13,8
Élevé	23,6	27,2

Interaction entre le niveau de risque et le niveau de besoins

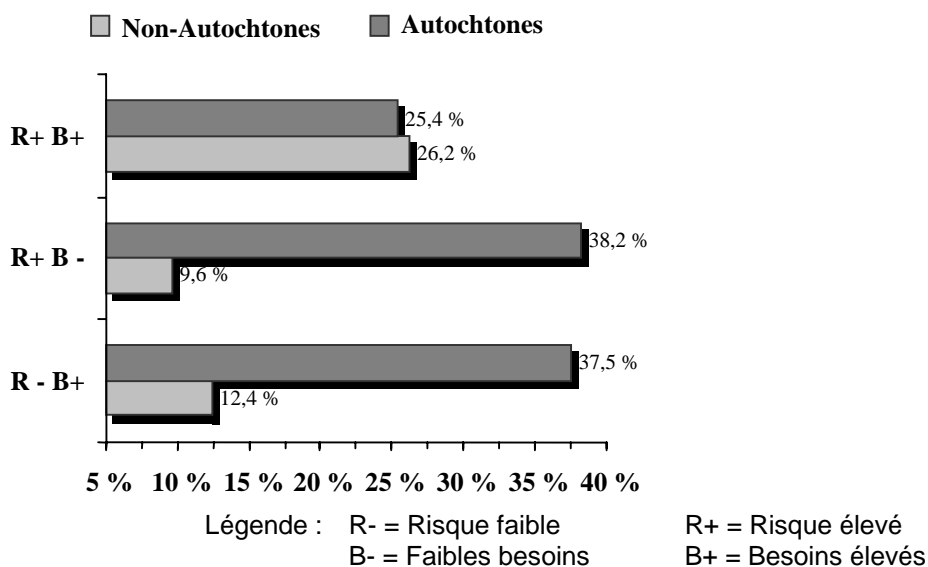
Selon le Tableau 17, la proportion de cas de récidive chez ceux ayant des niveaux de risque et de besoins élevés est sensiblement la même pour les délinquants autochtones ($\chi^2 = 277,08; \alpha < 0,00$) ($r = 0,38; \alpha < 0,00$) et non Autochtones ($\chi^2 = 1\,942,04; \alpha < 0,00$) ($r = 0,49; \alpha < 0,00$), ce taux se situant aux alentours de 26 %. Les écarts les plus significatifs entre les cas de récidive pour les deux groupes par rapport à l'interaction entre les niveaux de risque et de besoins concernent deux interactions bien précises, soit celle présentant un faible niveau de risque et un niveau élevé de besoins d'une part, et celle présentant un niveau de risque élevé et un faible niveau de besoins, d'autre part ($\chi^2 = 54,88; \alpha < 0,00$). Dans les deux cas, les Autochtones récidivent beaucoup plus, soit respectivement 37,5 % comparativement à 12,4 % et 38,2 % par rapport à 9,6 %. Enfin, des analyses de corrélation indiquent la présence d'une meilleure relation de cette interaction entre les niveaux de risque et de besoins et le taux de récidive chez les non Autochtones ($c = 0,27; \alpha < 0,00$) par rapport au groupe des Autochtones ($c = 0,20; \alpha < 0,00$).

Tableau 17. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon les niveaux de risque et de besoins

Niveau de risque	Cas de récidive					
	Non Autochtones			Autochtones		
	Niveau de besoins			Niveau de besoins		
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé
Faible	0,8	5,1	12,4	1,7	2,5	37,5
Moyen	3,7	11,7	20,9	5,9	14,8	31,9
Élevé	9,6	10,6	26,2	38,2	15,2	25,4

Les écarts les plus importants sont illustrés au Graphique 4. De tels résultats présentent aussi un grand intérêt à un autre niveau. Ceux-ci permettent d'identifier facilement les délinquants autochtones les plus susceptibles de bénéficier d'une intervention, soit les récidivistes avec un niveau de besoins élevés et tout particulièrement ceux qui ont un faible niveau de risque. En effet, comme les besoins constituent l'élément dynamique sur lequel il est possible d'intervenir, de tels résultats sont en quelque sorte prometteurs dans la mesure où des efforts seront consentis pour répondre efficacement aux besoins identifiés.

Graphique 4. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon l'interaction entre le niveau de risque et de besoins



Niveau de besoins selon l'ERPRS

Le Tableau 18 présente des statistiques descriptives sur les scores obtenus aux sept besoins de l'ERPRS par les cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones. Sauf dans le cas du besoin concernant les fréquentations et interactions sociales, toutes les autres moyennes présentées dans ce Tableau se distinguent sur le plan statistique entre les deux groupes. On constate que les cas de récidive chez les Autochtones obtiennent un niveau de besoin significativement plus élevé que les non Autochtones sur trois de ces besoins, à savoir l'emploi, les relations conjugales et familiales et la toxicomanie, et moins élevé sur trois autres, soit le comportement dans la collectivité, la vie personnelle et affective et l'attitude.

Tableau 18. Statistiques descriptives (moyenne - écart-type) calculées sur les besoins selon l'ERPRS dans les cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones

Besoins selon l'ERPRS	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Emploi	3,05 (0,78)	3,12 (0,72)
Relations conjugales et familiales	2,62 (0,85)	2,71 (0,75)
Fréquentations et interactions sociales	3,01 (0,79)	3,03 (0,72)
Toxicomanie	3,36 (0,77)	3,58 (0,64)
Comportement dans la collectivité	2,79 (0,79)	2,64 (0,69)
Vie personnelle et affective	3,43 (0,68)	3,26 (0,68)
Attitude	2,80 (0,94)	2,71 (0,89)

Le Tableau 19 présente les coefficients de contingence (c) calculés entre les scores des sept besoins de l'ERPRS et la récidive pour les cas de mise en liberté des deux groupes. Sauf dans le cas des besoins relatifs aux fréquentations et interactions sociales et à l'attitude, ces coefficients sont significativement plus élevés chez les non Autochtones, indiquant une meilleure relation de la majorité des besoins avec la récidive chez ces derniers. Les besoins se rapportant à la vie personnelle et affective présentent tout particulièrement un coefficient de contingence peu élevé chez les Autochtones.

Tableau 19. Coefficients de contingence calculés entre les scores obtenus aux besoins de l'ERPRS et les cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones

Besoins selon l'ERPRS	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
Emploi	0,23	0,19
Relations conjugales et familiales	0,13	0,10
Fréquentations et interactions sociales	0,21	0,24
Toxicomanie	0,26	0,20
Comportement dans la collectivité	0,22	0,16
Vie personnelle et affective	0,20	0,03
Attitude	0,19	0,20

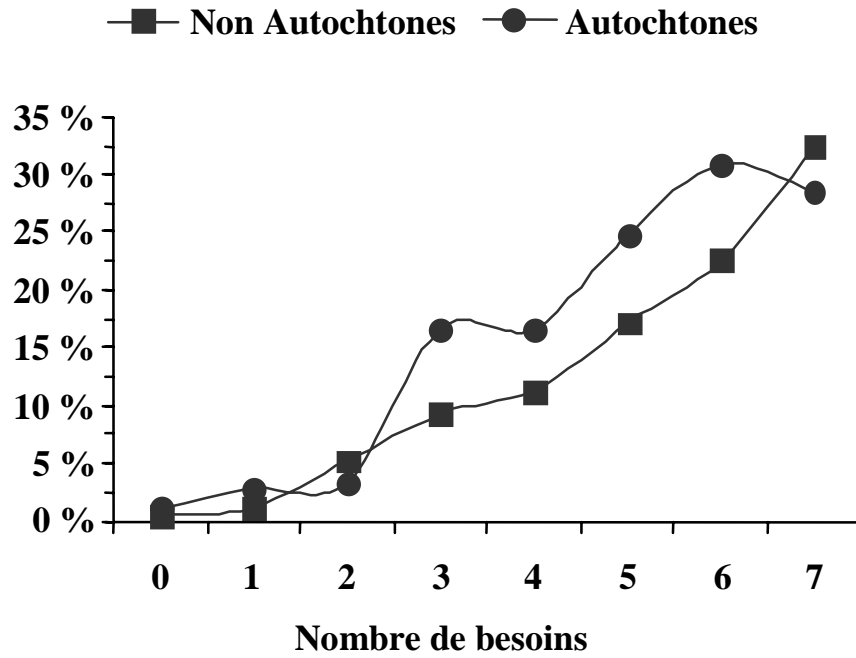
Nombre de besoins élevés selon l'ERPRS

D'après les résultats présentés au Tableau 20, il existerait une relation significative entre le taux de récidive et le nombre de besoins élevés chez les deux groupes ($\chi^2 = 37,78$; $\alpha < 0,00$). Toutefois, on constate que cette relation est mieux assujettie à une progression linéaire chez les non Autochtones ($c = 0,28$; $\alpha < 0,00$). En effet, comme l'indique aussi le Graphique 5, ce rapport de réciprocité ou de corrélation s'avère un peu moins évident chez les Autochtones ($c = 0,25$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 20. Pourcentage de cas de récidive chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le nombre de besoins élevés de l'ERPRS

Nombre de besoins élevés	Cas de récidive	
	Non Autochtones	Autochtones
0	0,5	1,1
1	1,1	2,8
2	5,2	3,4
3	9,3	16,6
4	11,3	16,6
5	17,1	24,8
6	22,6	30,9
7	32,4	28,4

Graphique 5. Pourcentage de cas de récurrence chez les Autochtones et les non Autochtones, selon le nombre de besoins élevés de l'ERPRS



CHAPITRE 4

VALIDITÉ ET PERTINENCE D'UNE ADAPTATION CULTURELLE DE L'ERPRS

Ce chapitre identifie les variables de l'ERPRS les plus aptes à discriminer entre les récidivistes et les non récidivistes, celles qui présentent la meilleure valeur prédictive à titre de composantes de l'Échelle et il examine la présence de différences significatives entre le groupe des Autochtones et non Autochtones à cet égard. Afin d'effectuer cette analyse de validité de l'ERPRS, deux approches statistiques distinctes et complémentaires ont été utilisées, soit celle de l'analyse discriminante pour la validité discriminative et celle de l'analyse de la régression logistique pour la validité prédictive.

Le modèle d'analyse discriminante permet de vérifier si certaines variables de l'ERPRS, en l'occurrence le niveau de risque, le niveau de besoin, chacun des sept besoins et le nombre de besoins élevés sont aptes à discriminer entre les délinquants selon qu'ils récidivent ou non. Quant au modèle de régression logistique retenu pour l'évaluation de la validité prédictive des mêmes variables qui composent l'ERPRS, il s'agit de l'approche étape par étape, dite *stepwise*, basée sur la technique d'optimisation de Fisher. En plus de la valeur significative du khi carré basée sur le rapport de vraisemblance, ce modèle identifie le pourcentage de paires concordantes (PC) et de paires discordantes (PD) entre les valeurs observées et celles prédites par le modèle. Finalement, un coefficient de contingence (c) est estimé dans le modèle pour établir la relation entre la variable prédite et les prédicteurs. Ce type d'analyse permet d'identifier dans l'ordre d'importance, les meilleurs prédicteurs de la récidive tant chez les Autochtones que chez les non Autochtones.

Compte tenu de la forte corrélation entre l'âge et la récidive (voir le Tableau 11), il a été jugé pertinent de refaire certaines analyses statistiques en ajoutant cette variable de l'âge à celles présentement utilisées dans l'application de l'ERPRS. Enfin, compte tenu de la possibilité de différences entre sous-groupes parmi les Autochtones, comme certaines études l'ont soulevé (Bonta, LaPrairie & Wallace-Capretta, 1998; LaPrairie, 1996), des analyses de validité prédictive ont aussi été complétées en fonction du

sous-groupe Premières nations versus Métis. Les données présentement compilées dans le SGD ne permettaient pas de former d'autres types de sous-groupes. À cette fin, il serait utile à l'avenir de compiler des données plus complètes dans le SGD du SCC quant au statut des autochtones (c'est-à-dire statué, non statué ou métis), sur la communauté d'origine (c'est-à-dire communauté autochtone non isolée, semi-isolée ou isolée ou encore milieu urbain, rural ou isolé non autochtone) et sur le lieu de résidence actuel (c'est-à-dire sur ou hors communauté autochtone).

Potentiel de discrimination des variables de L'ERPRS

D'après les résultats présentés au Tableau 21, à l'exception de la variable des besoins concernant les fréquentations et interactions sociales et l'attitude, toutes les autres variables présentement considérées par l'ERPRS offrent une capacité de discrimination significativement meilleure chez les non Autochtones que chez les Autochtones. La différence la plus prononcée se retrouve au niveau de la variable du besoin concernant la vie personnelle et affective qui se présente comme la moins discriminante chez les Autochtones et on se rappellera que c'est précisément cette variable qui présentait aussi le plus faible coefficient de contingence au Tableau 19 du chapitre précédent. Par ailleurs, le nombre de besoins élevés s'avère comme une des variables les plus discriminantes chez les deux groupes et celle du besoin en rapport avec les relations conjugales et familiales comme une des moins discriminantes (Bonta, LaPrairie & Wallace-Capretta, 1998). Cette analyse de validité discriminante tend donc à confirmer l'hypothèse d'une différence non négligeable entre les deux groupes au niveau de la capacité de discrimination que présente les variables mesurées dans l'application actuelle de l'ERPRS.

La variable âge, pour sa part, classerait correctement 56,6 % des cas de non récidive et 65,7 % des cas de récidive chez les non Autochtones (résultante = 61,2 %), alors que chez les Autochtones, ces pourcentages de classement seraient respectivement 55,9 % et 72,5 % (résultante = 64,2 %). Dans le cas où cette variable de l'âge serait ajoutée aux autres variables de l'ERPRS, l'ensemble des variables distinguerait adéquatement 70,5 % des cas de non récidive et 78,3 % des cas de récidive chez les non Autochtones (résultante = 74,4 %), comparativement à 64,8 % et 75,4 %

(résultante = 70,1 %) chez les Autochtones. On peut en conclure que l'ajout de la variable âge dans le modèle permet d'améliorer de façon significative la discrimination parmi les récidivistes chez les non Autochtones et les Autochtones et encore davantage chez ces derniers.

Tableau 21. Pourcentage de classement adéquat de récidive et de non récidive chez les cas de mises en liberté autochtones et non Autochtones, selon l'ERPRS

Variables de l'ERPRS	Cas de mises en liberté chez les non Autochtones			Cas de mises en liberté chez les Autochtones		
	Non récidive	Récidive	Résultante	Non récidive	Récidive	Résultante
Niveau de risque	79,8	42,6	61,2	60,9	53,2	57,1
Niveau de besoins	77,6	55,7	66,7	63,5	61,9	62,7
Emploi	55,5	76,1	65,8	40,1	80,6	60,4
Relations conjugales et familiales	65,6	51,2	58,4	50,2	57,4	53,8
Fréquentations et interactions sociales	53,8	73,8	63,8	52,0	77,6	64,8
Toxicomanie	79,4	53,6	66,5	57,2	66,1	61,7
Comportement dans la collectivité	65,7	65,6	65,7	63,8	53,7	58,8
Vie personnelle et affective	73,8	54,0	63,9	62,9	39,2	51,1
Attitude	68,0	59,4	63,7	68,3	57,2	62,8
Nombre de besoins élevés	74,2	62,9	68,6	64,7	62,7	63,7
Ensemble des variables	70,4	74,9	72,7	64,1	70,0	67,1

Meilleurs prédicteurs parmi les variables actuelles de L'ERPRS

Le Tableau 22 indique quels sont les meilleurs prédicteurs de la récidive chez les délinquants non Autochtones ($\chi^2 = 18\,175,29$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,68$; $\alpha < 0,00$) et les délinquants autochtones ($\chi^2 = 1\,989,43$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,53$; $\alpha < 0,00$). Le nombre de besoins élevés et le facteur de besoin sont dans l'ordre les deux meilleurs prédicteurs de la récidive chez les deux groupes. Par contre, pour les autres variables, on constate

des différences notables qui, à nouveau, viennent supporter l'hypothèse d'une différence entre les deux groupes et invitent à en tenir compte dans l'application de l'outil.

Tableau 22. Meilleurs prédicteurs de la récidive chez les Autochtones et les non Autochtones

Prédicteurs selon l'ERPRS	Non Autochtones		Autochtones	
	Rang	Odds-Ratio	Rang	Odds-Ratio
Niveau de risque			5	0,69
Niveau de besoins	2	1,58	2	1,14
Emploi	4	0,84		
Relations conjugales et familiales				
Fréquentations et interactions sociales	5	0,69	3	0,88
Toxicomanie	3	0,84	6	0,62
Comportement dans la collectivité	6	0,62		
Vie personnelle et affective	7	0,42		
Attitude			4	0,82
Nombre de besoins élevés	1	2,13	1	1,45
Pourcentage de paires concordantes	68,0		52,1	
Pourcentage de paires discordantes	31,2		46,8	

Par ailleurs, les résultats présentés au tableau ci-dessus proviennent de modèles de régression qui ne tiennent pas compte des interactions entre les variables impliquées dans le modèle. Or, le fait d'introduire des interactions simples et doubles dans un tel modèle, offre l'avantage d'augmenter parfois de façon substantielle la relation avec la variable à prédire.

Ainsi, dans le cas des non Autochtones, l'interaction entre

- le nombre de besoins élevés (rang 1) et le niveau de besoins (rang 2),
- le niveau de besoins (rang 2) et le besoin concernant la vie personnelle et affective (rang 7),

- et le besoin concernant la vie personnelle et affective (rang 7) et celui portant sur le comportement dans la collectivité (rang 6), fait augmenter de façon significative le coefficient de contingence (c) obtenu par le pourcentage de paires concordantes en le faisant passer de 68,0 % à 79,0 %.

Dans le cas des Autochtones, cet indice de corrélation (c) s'améliore encore davantage, passant de 52,1 % à 73,0 % si l'on retient les interactions entre :

- le nombre de besoins élevés (rang 1) et les fréquentations et interactions sociales (rang 3),
- le nombre de besoins élevés (rang 1) et la toxicomanie (rang 6),
- et les fréquentations et interactions sociales (rang 3) et le besoin portant sur la toxicomanie (rang 6).

On constate également, à l'aide de ce type d'analyse, que le niveau de risque en interaction avec une autre variable de l'Échelle, ne semble pas être la formule la plus prometteuse pour la prédiction de la récidive et ce, pour les deux groupes.

Meilleurs prédicteurs en ajoutant l'âge aux variables actuelles de l'ERPRS

Dans le Tableau 23, l'âge a été ajouté aux variables actuelles de l'ERPRS. Dans le cas des non Autochtones, on constate que le nombre de bons prédicteurs demeure le même, soit sept, mais que leur ordre d'importance a changé ($\chi^2 = 19\,917,65$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,78$; $\alpha < 0,00$) et que l'âge occupe le quatrième rang comme meilleur prédicteur. Pour ce groupe, la présence de cette variable dans le modèle augmenterait de façon significative la valeur prédictive de la récidive (Bonta & Motiuk, 1992) qui passe de 0,68 à 0,78 selon les valeurs estimées au coefficient de contingence (c). Chez les Autochtones, la présence de l'âge dans le modèle a eu comme effet de diminuer le nombre de prédicteurs conservés par le modèle d'analyse de validité, les faisant passer de six à quatre seulement. On constate que l'âge a éliminé le niveau de risque et le niveau de besoins du modèle. Cette élimination de deux bons prédicteurs peut s'expliquer par le fait que ces trois variables sont fortement corrélées avec la récidive (voir les Tableaux 11, 15 et 16). La présence de l'âge dans ce modèle lorsque appliqué aux Autochtones, a fait augmenter de façon considérable la valeur prédictive des meilleurs prédicteurs retenus,

la faisant passer de 0,52 à 0,74 selon les valeurs au coefficient de contingence (c) ($\chi^2 = 2\,689,45$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,74$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 23. Meilleurs prédicteurs de la récidive chez les Autochtones et les non Autochtones en tenant compte de l'âge ainsi que des autres variables de l'ERPRS

Variables de l'ERPRS	Non Autochtones		Autochtones	
	Rang	Odds-ratio	Rang	Odds-ratio
Niveau de risque				
Niveau de besoins	1	1,55		
Emploi				
Relations conjugales et familiales				
Fréquentations et interactions sociales	6	0,76		
Toxicomanie	3	1,22	2	1,18
Comportement dans la collectivité	5	0,87		
Vie personnelle et affective	7	0,70		
Attitude			3	1,13
Nombre de besoins élevés	2	1,50	1	1,23
Âge	4	0,92	4	0,90
Pourcentage de paires concordantes	78,0		74,0	
Pourcentage de paires discordantes	21,6		25,6	

Meilleurs prédicteurs en fonction de sous-groupes autochtones

Le Tableau 24 montre que lorsque l'on fractionne l'échantillon autochtone en deux sous-groupes,⁵ soit les Premières nations et les Métis, le nombre de besoins élevés demeure toujours le meilleur prédicteur. Dans le cas des Premières nations, le niveau de besoin n'est plus retenu comme prédicteur, l'ordre des autres prédicteurs a changé (surtout dans le cas de la toxicomanie et de l'attitude) et finalement, le modèle prédit moins bien, soit 0,48 par rapport à 0,52 selon la valeur du coefficient de contingence (c) ($\chi^2 = 1\,320,17$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,48$; $\alpha < 0,00$). Dans le cas des Métis, seulement deux

variables prédisent la récidive et il s'agit, dans l'ordre, du nombre de besoins élevés et de la toxicomanie. Malgré tout, la prédiction de la récidive chez ces derniers s'avère significativement meilleure d'après la valeur estimée au coefficient de contingence (c) ($\chi^2 = 392,78$; $\alpha < 0,00$) ($c = 0,58$; $\alpha < 0,00$).

Tableau 24. Meilleurs prédicteurs de la récidive chez les Premières nations et les Métis

Prédicteurs de la récidive selon l'ERPRs	Premières nations		Métis	
	Rang	Odds-ratio	Rang	Odds-ratio
Niveau de risque	5	0,69		
Niveau de besoins				
Emploi				
Relations conjugales et familiales				
Fréquentations et interactions sociales	4	0,76		
Toxicomanie	3	0,77	2	0,42
Comportement dans la collectivité				
Vie personnelle et affective				
Attitude	2	0,78		
Nombre de besoins élevés	1	1,44	1	1,47
Pourcentage de paires concordantes	48,1		58,0	
Pourcentage de paires discordantes	50,5		35,2	

Analyse

Les analyses de validité discriminative et de validité prédictive réalisées dans ce chapitre ont démontré la présence de différences significatives entre les deux groupes à l'étude. Elles tendent à démontrer également l'existence de différences entre les Métis et les Autochtones. Les différences résultant de ce type d'analyses témoignent plus que tout autre de la pertinence de procéder à une adaptation culturelle et en plus donnent des indications précises à cet effet.

⁵ Les Inuits ont été exclus des analyses à cause du nombre très peu élevé de cas dans l'échantillon principal.

Les différences au niveau des meilleurs prédicteurs constituent une première avenue à explorer pour une adaptation culturelle visant à améliorer l'ERPRS pour le groupe autochtone. Il semble évident qu'une possible amélioration de l'Échelle sur la base des meilleurs prédicteurs identifiés dans cette étude exploratoire, implique forcément le recours à une pondération. Seul un tel exercice peut vraiment permettre d'accorder une plus grande importance aux meilleurs prédicteurs identifiés en fonction du groupe autochtone. De même, comme il est fort recommandable que toute tentative en ce sens ne débouche pas sur un outil entraînant un surplus de travail et un niveau de difficulté accru pour ceux qui l'appliqueront (Motiuk & Porporino, 1989b), cela mène à la conclusion de la nécessité d'un logiciel (Motiuk & Brown, 1993) apte à effectuer cette pondération à partir de l'entrée de scores bruts.

Quant à la possibilité d'introduire la variable âge dans l'ERPRS pour augmenter sa capacité de prédiction de façon significative, il ne faudrait pas qu'un tel ajout ait pour effet de nuire à l'importance accordée aux besoins. En effet, il faut garder à l'esprit que la fonction première de l'Échelle est de favoriser la réinsertion sociale, d'où l'importance de bien identifier les besoins pour orienter l'intervention et la mise en place de programmes et services en conséquence. On peut même aller jusqu'à présumer que le plus tôt les programmes et services apporteront une réponse efficace aux besoins des délinquants autochtones, le moins cette variable de l'âge devrait conserver sa valeur prédictive.

Dans la perspective d'une adaptation culturelle de l'ERPRS tenant compte des analyses statistiques de la présente étude, une pondération basée sur des coefficients standardisés semble conséquemment constituée une excellente hypothèse à explorer pour apporter des améliorations significatives. Ceci dit, il ne faudrait pas négliger un autre aspect d'une adaptation culturelle qui implique la révision de la formulation des critères de cotation des besoins. Cette autre forme d'adaptation vise à s'assurer que tous les critères retenus pour la cotation d'une variable de l'ERPRS trouvent une résonance dans la réalité culturelle autochtone, c'est-à-dire qu'ils sont des référents culturels appropriés. Il se peut aussi qu'un biais au niveau de la cotation soit davantage provoqué par une méconnaissance du milieu de ceux qui effectuent la cotation que par des référents culturels non appropriés.

CHAPITRE 5

VARIABLES SPÉCIFIQUES À LA RÉALITÉ AUTOCHTONE

L'une des contributions que voulait apporter cette étude d'un point de vue statistique, était de vérifier la possibilité que d'autres conditions ou variables plus spécifiques à la réalité autochtone et présentement non prises en considération par l'ERPRS, puissent s'avérer d'éventuels bons prédicteurs pour cette population et/ou comme ayant un impact positif sur la réinsertion sociale. La référence à des données provenant de l'étude de Johnston (1997), ainsi que la possibilité de jumeler ces informations avec celles contenues au fichier standard du SCC, permettait de procéder à quelques analyses de ce type. La fréquentation de pensionnat, la participation à des activités culturelles ou spirituelles, le recours à des services réservés aux Autochtones tels que les Aînés, l'agent de liaison autochtone ou le jumelage et la participation à des programmes réservés ou non aux Autochtones sont les variables qui ont pu ainsi faire l'objet de telles analyses.

Cependant, seules des analyses établissant le taux de récidive en fonction de ces variables et la présence de corrélations ont pu être complétées, faute de données suffisantes pour procéder à des analyses de validité. Par conséquent, avant d'envisager une inclusion de telles variables à l'ERPRS ou de conclure de façon définitive quant à leur incidence sur la réinsertion sociale, il va de soi que les hypothèses formulées gagneraient à être confirmées par des études pouvant s'appuyer sur un plus grand nombre de données.

Pensionnat et taux de récidive

Les résultats ne permettent pas de confirmer l'existence d'une corrélation entre le fait d'avoir fréquenté un pensionnat et la récidive chez les Autochtones. En fait, 17 % des cas de récidive réfèrent à une fréquentation de pensionnat, par rapport à 14 % chez les cas de non récidive ($\chi^2 = 0,24$; $\alpha = 0,62$). Même après avoir contrôlé l'âge afin d'éliminer une possible incidence sur les résultats causés par la forte corrélation entre l'âge et la fréquentation de pensionnat ($\chi^2 = 23,33$; $\alpha = 0,00$), de même qu'entre l'âge et la

récidive, les résultats ne s'avèrent pas statistiquement significatifs quant à un lien possible entre le taux de récidive et la fréquentation de pensionnat ($r_{\text{partielle}} = -0,09$; $\alpha = 0,17$). Cependant, ces analyses ne tiennent pas compte de l'influence intergénérationnelle et sont basées sur un nombre restreint de cas. De tels résultats peuvent cependant être attribuables à la petite taille de l'échantillon et à l'impossibilité pour les analyses de tenir compte du facteur intergénérationnel.

Participation à des activités culturelles ou spirituelles et taux de récidive

Le Tableau 25 présente le pourcentage de récidive en rapport avec la participation ou non à des activités culturelles ou spirituelles offertes spécifiquement aux Autochtones. Dans le cas de la participation à des activités culturelles ($\chi^2 = 38,23$; $\alpha < 0,00$) ($c = -0,39$; $\alpha < 0,00$), comme de celle à des activités spirituelles ($\chi^2 = 3,27$; $\alpha = 0,07$) ($c = -0,11$; $\alpha < 0,07$), on constate une corrélation significative entre cette participation et la diminution du taux de récidive.

D'autres analyses permettent de préciser que ceux qui participent aux activités culturelles présentent cependant des niveaux de risque et de besoins relativement plus faibles que ceux qui n'y participent pas, alors que ce n'est pas le cas pour la participation à des activités spirituelles. On peut ainsi avancer l'hypothèse que l'impact des activités spirituelles sur la diminution du taux de récidive est plus probante que celle des activités culturelles qui sont fréquentées par des délinquants présentant d'emblée un moindre risque.

Tableau 25. Pourcentage de récidive en fonction de la participation ou non à des activités culturelles ou spirituelles

Activités	Participation		Nombre de participants
	Non	Oui	
	Récidive %	Récidive %	
Culturelles	32,5	3,6	140
Spirituelles	24,2	14,4	195

Recours à des services d'intervention pour les Autochtones et taux de récidive

Les services offerts spécifiquement aux délinquants autochtones portent plus précisément sur la rencontre ou le contact avec d'autres Autochtones, soit les Aînés (ou Chefs spirituels), les agents de liaison autochtones, de même que d'autres détenus autochtones ou amis (comme les Grands frères) dans un contexte de jumelage. D'après l'étude de Johnston (1997), qui est basée sur la perception des répondants, pour 24 % des délinquants autochtones, l'agent de liaison autochtone est la ressource offrant le plus de soutien, pour 23 %, ce serait le jumelage et pour un autre 16 %, l'Aîné ou le Chef spirituel. Ces premiers résultats sont nuancés par d'autres résultats tirés de la même étude et selon lesquels ce serait toutefois l'Aîné ou le Chef spirituel qui pour plus de 40 % des délinquants autochtones est considéré comme le meilleur conseiller, alors que pour 14 % d'entre eux, il s'agit de l'agent de liaison autochtone. Une accessibilité plus limitée à des Aînés pourraient en partie expliquer de tels résultats.

Quant aux résultats tirés de la présente étude et présentés au Tableau 26, ils permettent de constater une corrélation significative entre le service d'un Aîné et la non récidive ($\chi^2 = 7,08$; $\alpha = 0,01$) ($c = -0,17$; $\alpha < 0,01$), ce qui n'est pas le cas pour les deux autres services. Les services offerts par les Aînés ou Chefs spirituels sont donc forts susceptibles d'avoir des effets bénéfiques conformes à la perception positive exprimée dans l'étude de Johnston, surtout que, comme dans le cas des activités spirituelles, ce ne sont pas d'emblée des délinquants présentant un risque ou des besoins moindre qui utilisent ces services. Cette variable pourrait donc s'avérer éventuellement un bon prédicteur de la récidive mais surtout une mesure à encourager pour favoriser la réinsertion sociale.

Tableau 26. Pourcentage de récidive en fonction de l'utilisation ou non de services offerts aux délinquants autochtones

Services	Utilisation		Nombre d'utilisateurs
	Non	Oui	
	Récidive (%)	Récidive(%)	
Aînés	26,8	12,9	186
Agents de liaison	18,5	15,6	154
Jumelage	14,7	18,1	155

Meilleures corrélations avec la récidive

Le Tableau 27 résume les valeurs calculées au coefficient de corrélation phi entre la récidive et trois des variables examinées ci-dessus qui peuvent être considérés comme étant d'éventuels bons prédicteurs de la récidive chez les Autochtones. Il semble évident selon ces résultats que la participation à des activités culturelles, d'après l'indice de corrélation calculée ($r_{\text{phi}} = -0,39$), présenterait le meilleur potentiel comme éventuel prédicteur de la récidive chez les délinquants autochtones. Toutefois, comme déjà mentionné, l'impact de la participation à de telles activités sur la réinsertion sociale est moins probante que celle à des activités spirituelles. En ce sens, l'utilisation du service offert par les Aînés ou Chefs spirituels et la participation à des activités spirituelles semblent des avenues plus prometteuses à considérer à titre non seulement de bons prédicteurs mais aussi de mesures aptes à favoriser la réinsertion sociale.

Tableau 27. Coefficients de corrélation phi estimés entre certaines variables et la récidive chez les Autochtones

Participation	Contenu	Valeur calculée	Niveau de signification	Rang
Activités	Culturelles	- 0,39	0,00	1
	Spirituelles	- 0,11	0,07	3
Services	Aînés	- 0,17	0,01	2

Participation à certains programmes et taux de récidive

Le Tableau 28 présente le pourcentage de cas de récidive en fonction de la participation à certains programmes. Ce type de données étant disponibles dans l'étude de Johnston (1997), il devenait pertinent d'établir une certaine comparaison entre la participation à des programmes non autochtones et autochtones pour tenter d'en dégager certaines hypothèses quant à leur efficacité respective pour favoriser la réinsertion sociale. Des analyses complémentaires ont aussi permis de démontrer que les délinquants autochtones ayant participé à de tels programmes avaient un profil comparable à ceux qui n'y avaient pas participé sur le plan des niveaux de risque et

des besoins, ce qui élimine un possible biais des résultats à ce niveau. Quant à l'indication du nombre de participants à ces programmes, ceci indique que les hypothèses formulées reposent sur un échantillon restreint et qu'elles gagneraient à être éventuellement confirmées par des études pouvant s'appuyer sur un plus grand nombre de données. Ceci dit, un certain nombre de corrélations significatives intéressantes ont malgré tout pu être décelées entre la participation à certains programmes et la récidive, permettant de poser les hypothèses suivantes :

- Dans au moins deux cas de programmes liés à l'emploi et à l'éducation, la participation à des programmes autochtones présente une bonne corrélation avec la diminution du taux de récidive, alors que ce n'est pas le cas pour une participation à des programmes non autochtones adressant ces mêmes problématiques.
- N'eut été la petite taille de l'échantillon, fort probablement que la tendance observée au niveau de la supériorité d'une participation à un programme autochtone en toxicomanie par rapport à un programme non autochtone se serait avérée aussi statistiquement significative.
- Trois autres programmes liés aux besoins en relations sociales, dans la collectivité et sur le plan affectif présentent une bonne corrélation avec la diminution du taux de récidive, qu'ils soient autochtones ou non.

Quant au nombre de participants aux programmes autochtones qui est plutôt faible, Johnston (1997) soulève dans son étude où plus de 500 délinquants autochtones ont été rencontrés, que cette faible participation aux programmes est plutôt imputable à un manque d'accessibilité qu'à un manque de motivation. Les résultats ci-dessus posent sérieusement l'hypothèse de l'efficacité de certains programmes autochtones et pointent tout à fait dans la même direction que l'étude de Johnston. En effet, il serait des plus improbables que de tels programmes aient rencontré un quelconque succès en l'absence d'une bonne motivation de s'y impliquer. Quant au nombre de participants tout de même relativement plus élevé au programme de toxicomanie pour autochtone, ceci ne fait que refléter le fait connu d'un plus grand développement de ce type de

programme, motivé par la présence plutôt généralisée de cette problématique comme le fait remarquer Johnston.

Tableau 28. Pourcentage de cas de récidive en fonction de la participation à des programmes pour Autochtones ou non Autochtones

Programmes orientés sur certains besoins	Programmes non Autochtones			Programmes autochtones		
	Participation		Nombre de participants	Participation		Nombre de participants
	Non	Oui		Non	Oui	
	Récidive %	Récidive %		Récidive %	Récidive %	
Emploi	13,2	24,1 ³	83	17,9	0,0 ⁴	17
Éducation	8,3	30,2 ¹	96	17,3	0,0	9
Conjugal/familial	19,6	6,9 ³	58	17,0	14,3	28
Relations sociales	19,0	2,8 ³	36	17,8	0,0 ⁴	16
Toxicomanie	11,3	20,5 ⁴	151	19,6	13,2	114
Sans la collectivité	21,1	1,7 ¹	58	18,4	0,0 ³	24
Affectif	20,7	12,3 ⁴	122	16,7	0,0 ²	34
Attitude	15,2	21,2	66	14,3	37,0 ¹	27

¹Significatif à $\alpha < 0,00$; ²Significatif à $\alpha < 0,01$; ³Significatif à $\alpha < 0,05$; ⁴Significatif à $\alpha < 0,10$

En résumé...

Les premiers résultats au sujet des variables identifiées comme d'éventuels bons prédicteurs demeurent sommaires et invitent à recommander la compilation de données sur ces variables dans le SGC. Seule une compilation pourra éventuellement permettre de disposer de suffisamment de données pour compléter des analyses de validité et conclure sur la pertinence de les inclure ou non à l'ERPRS.

Quant à l'impact possible de certains services et programmes pour favoriser la réinsertion, les résultats présentés ci-dessus sont plutôt encourageants quant à la pertinence d'offrir non seulement des programmes et des services mais qu'ils soient adaptés à la culture. Ces résultats appuient les conclusions de l'étude de Johnston (1997) qui se base sur les perceptions de répondants autochtones. On se doit de constater et de déplorer le peu d'accessibilité de certains services et programmes pour les Autochtones et d'en encourager fortement leur élaboration.

CONCLUSION

L'intérêt principal de cette étude préliminaire est de confirmer d'un point de vue statistique une perception relativement généralisée, soit celle de l'existence de différences significatives chez le groupe des délinquants autochtones et dont on doit tenir compte si l'on veut optimiser leur potentiel de réinsertion. Ces différences se situent non seulement au niveau de la mesure du potentiel de réinsertion, mais également en ce qui concerne les activités et les programmes à privilégier pour susciter ce potentiel de réinsertion.

Ces résultats préliminaires encouragent fortement à faire de grands efforts pour rendre plus accessibles aux Autochtones les activités spirituelles, les Aînés et les programmes adaptés à leur réalité culturelle. Ils incitent également à poursuivre les analyses en vue d'une adaptation de la mesure du potentiel de réinsertion et à procéder le plus rapidement possible à une collecte de données plus discriminantes par rapport aux sous-groupes d'Autochtones en prévision de telles études.

Finalement, bien que basée essentiellement sur des analyses statistiques, cette étude, en confirmant l'importance de tenir compte des différences culturelles, force le constat d'une certaine distinction à établir entre la notion de signifiant et de signifié. On en déduit que toute procédure en vue de l'adaptation de l'ERPRS aurait grand avantage à réviser les formulations ou contenus de l'instrument pour s'assurer qu'il s'agit de signifiants (référents) culturels valables et ainsi éviter l'écueil de se limiter à l'aspect quantitatif de la mesure.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDREWS, D. A. *The Level of Supervision Inventory (LSI) : The First Follow-up*. Toronto, ON, Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, 1982.
- ANDREWS, D. A., BONTA, J. et HOGE, R. «Classification for effective rehabilitation : Rediscovering psychology», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, 1990, p. 19-52.
- BAIRD, S. C., HEINZ, R. C. et BEMUS, B. J. *The Wisconsin Case Classification/Staff Development Project : A Two Year Follow-up*, Madison, Wisconsin, Bureau of Community Corrections, 1979.
- BENNET, N. «Élargir les partenariats avec les collectivités autochtones», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 5-6.
- BENSON, A., SLOAN, R. et LABOUCANE, P. «Évaluation des programmes de ressourcement autochtones - Le succès par la négociation», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 51-52.
- BONTA, J. «Native Inmates : Institutional Response Risk, and Needs», *Canadian Journal of Criminology*, 1989, p. 49-62.
- BONTA, J., HARMAN, W. G., HANN, R. G. et CORMIER, R. B. «The Prediction of recidivism among federally sentenced offenders : A re-validation of the SIR Scale», *Canadian Journal of Criminology*, vol. 38, janvier 1996, p. 61-79.
- BONTA, J., LaPRAIRIE, C. et WALLACE-CAPRETTA, S. «Risk prediction and re-offending : Aboriginal and non-Aboriginal offenders», *Canadian Journal of Criminology*, vol. 39, n° 2, 1998, p. 127-144.
- BONTA, J. et MOTIUK, L. L. «Inmate Classification», *Journal of Criminal Justice*, vol. 20, 1992, p. 343-353.
- BROWN, S. et SERIN, R. C. *A Consumer's Guide to Risk Assessment : A Systematic Review*. En cours de rédaction.
- CLEAR, T. R. et GALLAGHER, K. W. «Probation and parole supervision : A review of current classification practices», *Crime and Delinquency*, vol. 31, 1985, p. 423-443.
- CLEMENTS, C. B. *Offender needs assessment*, College Park, MD, American Correctional Association, 1982.
- COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES *Manuel des politiques et procédures*, Édition revue et corrigée, Ottawa, ON, 1988.

- CORMIER, R. B. «L'échelle d'ISR : Un outil de prévision fiable», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 3-7.
- COUTURE, J. E. «Les Aînés et les guérisseurs : Une collaboration prometteuse», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 38-39.
- DUFFEE, D. E. et CLARK, D. «The frequency and classification of the needs of offenders in community settings», *Journal of Criminal Justice*, vol. 13, 1985, p. 243-268.
- DUFFEE, D. E. et DUFFEE, B. W. «Studying the needs of offenders in pre-release Centres», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 18, 1981, p. 232-253.
- FAULKNER, C. *Inuit Offender Study*, Étude préparée pour le Service correctionnel du Canada, Ottawa, ON, 1989.
- HANN, R. G. et HARMAN, W. G. *Predicting release risk for penitentiary inmates*, Ottawa, ON, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1993.
- HANN, R. G. et HARMAN, W. G. *Release Risk Prediction : A Test of the Nuffield Scoring System*, Ottawa, ON, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1988.
- JOHNSTON, J. C. «Enquêtes sur les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale : Un sommaire», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 25-27.
- JOHNSTON, C. *Enquête sur les délinquants autochtones : Examen de dossiers et entrevues*, Rapport de recherche R-61, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1997.
- JOHNSTON, C. *Profil des délinquants autochtones du Nord sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche R36, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1994.
- LaPRAIRIE, C. *Les services correctionnels pour Autochtones au Canada*, Ottawa, ON, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1996.
- LEIS, T., MOTIUK, L. L. et OGLOFF, J. *Psychologie médico-légale : Politique et pratiques en milieu correctionnel*, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1995.
- LERNER, K., ARLING, G. et BAIRD, C. «Client management classification strategies for case supervision», *Crime and Delinquency*, vol. 32, 1986, p. 254-271.
- LOEBER, R. et DISHON, T. «Early Predictors of Male Delinquency : A Review», *Psychological Bulletin*, vol. 94, 1983, p. 68-99.

- McDONNELL, R. «Contextualizing the investigation of Customary Law in contemporary communities», *The Canadian Journal of Criminology*, vol. 34, n° 3-4, 1992, p. 299.
- MOTIUK, L. L. et BROWN, S. L. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport de recherche R-34, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1993.
- MOTIUK, L. L. et BRUNET, L. *Normes régissant la surveillance des détenus mis en liberté sous condition : Mise à jour sur la formation pour l'évaluation du risque et des besoins des détenus*, Document présenté au Deuxième forum annuel sur la recherche dans le domaine correctionnel, Québec, QC, 1991.
- MOTIUK, L. L. et NAFEKH, M. «Profil des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 10-15.
- MOTIUK, L. L. et PISAPIO, D. *Stratégie correctionnelle : Évaluation initiale*, Document non publié présenté au Congrès des instructeurs du programme d'acquisition de compétences psychosociales, Montréal, QC, 1991.
- MOTIUK, L. L. et PORPORINO, F. J. *Évaluation combinée des besoins et risques chez les libérés : Étude des mises en liberté sous condition*, Rapport de recherche R-01, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1989a.
- MOTIUK, L. L. et PORPORINO, F. J. *Essai pratique de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Étude des libérés sous condition*, Rapport de recherche R-06, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1989b.
- MOTIUK, L. L. et SERIN, R. «Évaluation du risque dans le contexte potentiel de la réinsertion sociale», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 1, 1998, p. 19-22.
- NOUWENS, T., MOTIUK, L. L. et BOE, R. «Le taux de récidive détaillé», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 3, 1993, p.25-30.
- NUFFIELD, J. «La formule de Prévion statistique sur la récidive (PSR) : Comment faut-il l'appliquer ?», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 23-27
- NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : Recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, ON, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982.
- PAUKTUUTIT *Inuit women and the administration of Justice*, Rapport d'étape n° 2, Inuit Women's Association, 1993.

- SAULIS, M., FIDDLER, S. et HOWSE, Y. «Capacité des collectivités autochtones d'accueillir des délinquants sous responsabilité fédérale», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 53-56.
- SERIN, R. C. «Violent recidivism in criminal psychopaths», *Law and Human Behaviour*, vol. 20, 1996, p. 207-217.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Évaluation initiale et planification correctionnelle : Instructions permanentes (IP) (provisoires)*. Ottawa, ON, 1999.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Rapport du Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif – Conformité à la Loi, équité et efficacité*, Ottawa, ON, Direction de la recherche, 1997.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Results of the NWT Offender Survey*, Ottawa, ON, Rapport préparé par les Programmes et opérations correctionnels, 1993.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Information statistique générale sur la récidive : Aperçu de recherche*, Résumé de recherche B-01, Ottawa, ON, Direction de la recherche, 1989.
- UNIVERSITY OF REGINA. *A review of Northwest Territories demographic, economic and social data and recent literature related to justice in the Northwest Territories*, Rapport du Prairie Justice Research School of Human Justice, 1994.
- WELSH, A. «Les délinquants autochtones et la libération conditionnelle totale : Un profil», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 61-64
- WILSON, G. «Rôle accru des collectivités autochtones dans le processus correctionnel», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 3-4
- WORMITH, J. S. et GOLDSTONE, C. S. «The clinical and statistical prediction of recidivism», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 11, 1984, p. 3-34.